

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

REGION DE TAMBACOUNDA

DEPARTEMENT DE KEDOUGOU

**PLAN D'INVESTISSEMENT
DE LA
COMMUNE DE KEDOUGOU**

1999-2004

**APPUI DU PROGRAMME FONDS DE DEVELOPPEMENT
LOCAL DANS LA REGION DE TAMBACOUNDA**

**PNUD-FENU
SEN/96/001-SEN/96/CO1**

Date d'approbation.....

SOMMAIRE

AVANT – PROPOS

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PIC

INTRODUCTION

10

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE

10

1.1 La ville dans son hinterland

11

1.1.1 - Principales caractéristiques du département

11

1.1.1.1 - Situation

11

1.1.1.2 - Milieu humain

1.1.1.3 - Milieu physique

14

1.1.1.4 - Activités économiques

1.1.2 - Polarisation urbaine : la ville par rapport aux axes de communication

16

1.2 La ville dans son site

17

1.2.1 - Situation de la ville

17

1.2.2 - Les Contraintes et Atouts du site

18

1.3 La population urbaine

19

1.3.1 - Evolution de la population

19

1.3.2 - Principales caractéristiques

20

1.3.3 - Répartition par quartier et densité

21

1.3.4 - Projection de la population

1.4 L'organisation urbaine

22

1.4.1 - Structure urbaine et découpage des quartiers

22

1.4.2 - Occupation du sol

22

1.4.3 - Tendances d'extension urbaine

24

CHAPITRE II : BILAN DIAGNOSTIC	25
2.1 Activités économiques et emplois	25
2.1.1 - Agriculture	25
2.1.2 - Elevage	25
2.1.3 - Pêche continentale	25
2.1.4 - Commerce	25
2.1.5 - Industrie - artisanat	26
2.1.6 - Tourisme	26
2.1.7 - Emploi	26
2.2 Inter médiation financière	26
2.3 Equipements - Activités sociales – Infrastructures	27
2.3.1 – Equipements	27
2.3.2 - Activités Sociales	27
2.3.3 – Infrastructures	30
2.4 Gestion municipale	35
2.4.1 - Compétences de la Commune	35
2.4.2 - Organigramme et fonctionnement des services municipaux	36
2.4.3 - Finances municipales	43
2.4.4 - Partenariat et appui au développement communal	44
2.5 Les groupements associatifs	45
CHAPITRE III : SYNTHESE DES PRINCIPAUX BESOINS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT URBAIN	48
3.1 Orientations stratégiques	49
3.1.1- Orientations stratégiques provenant de facteurs exogènes	50
3.1.2- Orientations stratégiques provenant de facteurs endogènes	51
3.2 Synthèse des principaux besoins	53
3.3 Identification des projets	64
3.4 Programmation des projets	66
3.4.1 - Le financement du Programme d'Investissement Public	66
3.4.2 - Le financement du Programme d'Appui aux Initiatives de Base	71
3.4.3 - Le programme d'ancrage de la municipalité	71
3.4.4 - Les mécanismes de pérennisation	72

CHAPITRE IV : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PIC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

74

4.1 Cadre institutionnel et instrument de mise en œuvre du PIC

74

4.2 Plan de suivi pour l'institution communale

74

4.3 Evaluation du PIC

75

ANNEXES

77

1-Recensement des organisations évoluant dans la commune

2-Fiche d'identification des groupements de promotion féminine

3-Associations affiliées à la FAFS

4-Liste des principaux projets reçus de la commune et des groupements associatifs

5-Carte d'ensemble de la commune

6-Carte occupation du sol

7-Carte des projets d'infrastructures et/ou d'équipements

AVANT - PROPOS

Le Sénégal a opté au lendemain de son indépendance pour une politique de décentralisation progressive qui est marquée par quelques grandes dates pour ce qui concerne les communes :

- En 1960, le statut de la commune de plein exercice est élargi à toutes les communes ;
- En 1966, promulgation de la loi 66-64 du 30 juin 1966 portant code de l'administration communale ;
- En 1990, la loi n° 90-35 du 08 octobre 1990 modifie le code de l'administration communale et versera les communes à statut spécial dans le droit commun ;
- En 1996, promulgation de la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales ;
- En 1996, la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales investit les communes de compétences relatives à divers domaines (planification, éducation, santé, population et action sociale, gestion des ressources naturelles, domaines, culture, urbanisme et habitat, aménagement du territoire) ;

Au terme de cette évolution, l'ensemble du Sénégal compte 48 communes.

Cette nouvelle approche de la décentralisation, pour qu'elle puisse répondre aux attentes des collectivités locales devrait être largement soutenue par l'état, les bailleurs de fonds et tous les partenaires afin d'atténuer l'effet de la pauvreté sur les populations.

Selon l'enquête sur les priorités réalisée en 1993, 44% des populations de la région de Tambacounda vivent en dessous du seuil de la pauvreté (2525 FCFA/mois) et les femmes ont un revenu moyen de 1,25 fois inférieur à celui des hommes.

Les mêmes enquêtes démontrent que le département de Kédougou dans lequel 80% des ménages et 86% des individus vivent en dessous du seuil de pauvreté, constitue un cas presque unique au Sénégal.

Les mécanismes générateurs de pauvreté agissent surtout au niveau communautaire en milieu rural d'où un très faible accès pour ces populations aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau potable, aux services financiers et aux services d'encadrement agricole, bien que 80% de leurs revenus proviennent des activités primaires.

En milieu urbain, ces mécanismes interviennent beaucoup plus au niveau des individus, des familles et des ménages. Cette pauvreté urbaine exprime une vulnérabilité qui semble le plus souvent transitoire donc réversible à plus ou moins brève échéance.

Sur la base de ces constats, le Sénégal a élaboré en 1996 un Programme National de Lutte contre la Pauvreté selon un processus participatif impliquant les collectivités locales, la société civile et le secteur privé.

En tant qu'outil de travail ou cadre de référence d'intervention pour tous les acteurs du développement, le plan d'investissement communal a pour ambition de créer une synergie collective dont la finalité est d'assurer un développement économique et social soutenable de la commune de Kédougou.

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PIC

La démarche empruntée pour l'élaboration du PIC marque une rupture par rapport à la procédure traditionnelle. En effet, elle est réalisée par la commune et implique activement dès le départ, les quartiers les organisations socioprofessionnelles et les autres partenaires tels que les services déconcentrés de l'état et les ONG.

La démarche a comporté trois principales phases :

i) Collecte des données qui s'est déroulée à quatre niveaux:

La Municipalité :

- l'analyse critique des travaux préparatoires réalisés (documents préliminaires) ;
- la collecte de données complémentaires relatives à la socio-démographie, le foncier, les problèmes d'occupation du sol et d'extension urbaine ;
- l'inventaire des équipements et infrastructures et leurs niveau de fonctionnalité ;
- la gestion, l'administration et les finances municipales ;
- le partenariat et les axes prioritaires d'investissements ;

Les quartiers :

- L'organisation du quartier, la population;
- les problèmes d'environnement et de cadre de vie;
- les équipements de proximité (santé, éducation, sports et loisirs ...);
- les activités économiques du quartier et les problèmes d'emploi;
- l'organisation et les activités des groupements de femmes et de jeunes;

Les organisations socio-professionnelles :

- l'organisation, la gestion et les problèmes de la chambre des métiers et des groupements affiliés;
- les problèmes et besoins des opérateurs privés urbains (PME/PMI, groupements de commerçants, ...).

Les autres partenaires :

- les services déconcentrés de l'Etat, des Sociétés concessionnaires;
- les ONG et les structures de financements.

ii) L'analyse des données, l'identification des projets et la mise en place de la stratégie d'intervention:

La municipalité, les quartiers et les groupes socio-professionnels ont identifié leurs besoins et proposé des éléments de solutions. Ces propositions ont été analysées afin de :

- fixer les orientations stratégiques ;
- de proposer les principaux projets et programmes qui doivent constituer le PIC ;

- de mettre en place une stratégie d'intervention.

iii) Approbation du PIC

Selon la loi sur la régionalisation, le Plan d'Investissement communal relève entièrement des compétences de la commune. Il doit être élaboré, adopté et exécuté par celle-ci. Mais dans un souci de cohérence avec les plans régionaux (PRDI, SRAT, ...) qui relèvent de la Région, il est utile avant approbation définitive par le Conseil municipal de soumettre le PIC pour avis aux autorités régionales (CRD élargi ou Conseil régional).

INTRODUCTION

La ville de Kédougou qui était jusqu'en 1994, déconnectée au processus réel de développement, connaît avec l'avènement de la route revêtue Tambacounda -Kédougou un regain d'activités. Mais, Kédougou comme la quasi-totalité des communes du Sénégal consacre un pourcentage insignifiant de ses recettes budgétaires aux investissements et le montant des fonds de concours alloué devient de moins en moins important.

Il s'agira par une politique d'équipement et de promotion des activités économiques, de renforcer les fonctions de la ville en tant que centre secondaire de développement.

Mais la mise en œuvre de cette politique ne peut être efficace que si elle s'inscrit dans un cadre de planification et de cohérence qui minimise les difficultés de coordination avec les Plans de Développement Economique et Social (Plan national et régional) et veille à prendre en compte les besoins de la population.

Le PIC est un document de planification à moyen terme (1999-2004) qui doit servir de référence à l'ensemble des partenaires au développement communal (commune, Etat, Population, Bailleurs de fonds et organismes divers...) ; il vise également à favoriser la prise de conscience des populations sur les enjeux de développement de la ville et permet aux autorités municipales et aux techniciens d'être mieux informés sur les besoins de la commune.

Le bureau municipal avait lui-même élaboré une première version du PIC ; mais à l'examen, il s'était avéré que cette première version était surtout une liste de projets envisagés par la municipalité pour le renforcement de ses services et la réalisation de certains équipements. Ce document pêchait de maintes insuffisances telles que :

- l'absence d'un diagnostic de la situation ;
- le manque de propositions de mécanismes de suivi /évaluation interne ;
- le non implication des mouvements associatifs ;
- la non détermination de l'horizon temporel ;
- l'inexistence d'un cadre institutionnel pour l'exécution du PIC, garantissant le maximum de transparence ;
- l'absence d'instruments de suivi/évaluation que sont les conventions et/ou contrats de développement à établir à tous les niveaux des catégories d'acteurs et partenaires.

L'élaboration d'un PIC va favoriser la réalisation d'investissements massifs dans la commune qui devrait conduire vers une amélioration des revenus et donc de la demande de biens et services produits localement. En effet plusieurs projets susceptibles de contribuer à cette amélioration générale du pouvoir d'achat sont annoncés notamment le Fonds de Développement local, le Programme de Lutte contre la Pauvreté dont une bonne partie concerne le Département de Kédougou.

Certaines activités, si elles bénéficient d'un équipement leur permettant d'accroître la qualité des prestations, pourraient satisfaire la demande croissante. Le surcroît d'équipement permettra également aux micro-entreprises ainsi créées de mieux se positionner comme sous-traitants lors de l'exécution de grands travaux d'infrastructures. En effet les grandes entreprises adjudicataires de ces marchés éprouvent beaucoup de difficultés à trouver sur place des sous-traitants fiables et/ou la main d'œuvre qualifiée.

CHAPITRE I - PRESENTATION GENERALE

Le Plan d'Investissement Communal (PIC), prévu pour une durée de six (6) ans comporte :

- Le Programme d'Investissement Publics de la Commune dont les projets, sous la houlette de la Municipalité qui en est le bénéficiaire, sont destinés à faire de la ville un centre urbain secondaire capable d'accueillir des activités économiques et sociales visant à améliorer le cadre de vie des populations urbaines et à accroître les recettes de la Municipalité. Ce programme est composé d'un nombre limité de projets dont les coûts, bien qu'approximatifs sont connus : ils se chiffrent à la somme globale de 1.411.703.500 F CFA. Ce montant sera partagé entre la Municipalité, l'Etat et les bailleurs de fonds.

- Le Programme d'Appui aux Initiatives de Base centré autour des besoins exprimés par les populations n'est pas parti, comme c'est souvent le cas dans beaucoup de plans, des secteurs et sous-secteurs classiques pour chercher à les transformer. Il part des besoins des populations qui se trouvent ainsi mieux placées dans une situation d'acteurs et de bénéficiaires des actions de développement. En fin de compte, toutes les couches sociales, les groupes socio-professionnels et les secteurs et sous-secteurs de l'activité économique et social sont concernés. L'objectif primordial de ce programme est d'augmenter les revenus et d'élargir les opportunités habituelles menées par les populations ainsi que les potentialités locales.

Ce programme d'appui aux initiatives de base se compose de projets individuels et collectifs dont certains sont déjà identifiés tandis que d'autres le seront en cours d'exécution du PIC. La sélection et le financement des projets par la Cellule Communale d'Appui au Développement se fera sur la base de critères précis et en fonction des disponibilités de financement.

Il est prévu des mécanismes de pérennisation des actions grâce notamment à une procédure de budgétisation triennale et l'institution de fonds de Renouveau des Infrastructures et Equipements dans le Budget d'Investissement de la Commune. Pour l'ensemble du PIC, il est prévu des mécanismes d'évaluation et de suivi.

1.1 LA VILLE DANS SON HINTERLAND

Comprendre la ville de Kédougou c'est d'abord la restituer dans ses rapports avec sa zone d'influence (le département). Il est évident que l'avenir et le dynamisme de la ville de Kédougou apparaissent indissociablement liés non seulement au développement du département, mais à sa position de porte d'entrée sud-est du Sénégal pour la Guinée et le Mali.

1.1.1 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU DEPARTEMENT

1.1.1.1 - Situation

Un département frontalier aux établissements humains dispersés:

Le département de Kédougou, situé au Sud de la région de Tambacounda dont il fait partie, est limité à l'Est par le Mali, à l'ouest par le département de Tambacounda, au nord par celui de Bakel et au Sud par la République de Guinée. Il compte quatre arrondissements, une commune, dix communautés rurales et 395 établissements humains dont 59,8 % officiels. Le nombre d'établissements humains officiels qui avait tendance à diminuer entre 1960 et 1976, en passant de 239 à 224, amorce depuis 1988 un net redressement. En effet, le Recensement de la population de 1988 indiquait 245 villages officiels soit 6 de plus qu'en 1960. La taille des villages est faible, mais elle a également tendance à se renforcer: le pourcentage de villages de moins de 200 habitants est passé de 72,4 % en 1960 à 67,3 % en 1988. Les villages sont très dispersés : avec 2,4 % d'établissements humains pour 100 km²; le département de Kédougou affiche le ratio le plus faible du Sénégal après Matam. La population est mobile du fait que l'espace ne constitue pas une contrainte, ce qui favorise la création et le déplacement de villages.

1.1.1.2 - Milieu humain

Un département soumis à un phénomène de dépopulation en dépit de ses fortes potentialités :

En effet, la population du département est passée de 63.549 habitants en 1976 à 71.288 en 1988 soit un taux de croissance très faible de l'ordre de 1 %, nettement inférieur à l'accroissement naturel. Cette situation est liée au solde migratoire largement négatif. En effet, l'exode rural touche les femmes à la recherche d'un hypothétique emploi et les émigrés en Europe, en Amérique et en Afrique, difficiles à chiffrer. Le nombre d'immigrants est estimé à 790 par le RGPH de 1988 soit seulement 6,5 % des flux à destination de la région de Tambacounda. Les migrants s'orientent de préférence vers le département de Tambacounda (78 %) du fait qu'il est plus accessible et recèle d'importantes potentialités agricoles.

a) Caractéristiques de la population

La population constituée de 52,3 % de femmes est également très jeune. En effet, les personnes âgées de moins de 20 ans représentent 55,9 % contre 2,2 % pour celles ayant 60 ans et plus. Les personnes âgées de plus de 15 ans sont mariées pour 61,8 % et polygames à hauteur de 38,1 %. Le Poular et le Mandingue constituent les groupes ethniques les plus représentés avec respectivement 41 % et 34,2 % de la population départementale.

La population du département est estimée à 75.090 habitants en 1998 par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) dont 15.786 (21 %) vivant dans la commune.

C'est une population essentiellement rurale (79 %). Le département est le moins peuplé de la région. Elle ne compte que 15,2 % de l'ensemble avec une densité très faible de 4,4 habitant au km² contre une moyenne régionale de 11.

La population du département selon les projections de la DPS s'élèvera en 2004, horizon du Plan d'investissement communal à 74.993 personnes, soit une diminution de 97 personnes par rapport à 1998.

Cette diminution progressive de la population départementale est liée à l'effectif cumulatif de l'exode rural qui vide les campagnes au profit des centres urbains.

b) l'habitat

Des établissements humains dominés par l'habitat traditionnel faiblement viabilisé:

Les établissements humains sont dominés par l'habitat traditionnel. Les constructions dont les murs sont en argile/ banco et en paille représentent respectivement 68,3 % et 20,6 % contre seulement 3 % pour le ciment. L'introduction du zinc et des ardoises est très timide, avec seulement 7,2 %. La paille, meilleur marché, offre un niveau de confort thermique élevé. Elle constitue le matériau le plus utilisé pour la toiture.

Il est à noter que le niveau d'accès des ménages à l'eau, l'assainissement et l'électricité, est très faible. En effet, selon le RGPH de 1988, seuls 6,2 % des ménages disposaient d'eau courante, 21,4 % sont alimentés par forage ou pompe, 29,7 % par puits et 42,7 % par les eaux de surface, malgré la présence par endroits du ver de Guinée. La part de ménages ne possédant aucune installation d'aisance était chiffrée à 75,6 % et que seuls 3,8 % étaient alimentés en électricité.

1.1.1.3 - Milieu physique

Avec 16.896 km² soit 28,3 % de la superficie de la région et 8,6 % du territoire national, Kédougou constitue le cinquième département le plus vaste du Sénégal. La répartition de la superficie par arrondissement présente de fortes disparités. Saraya, l'arrondissement le plus étendu compte 41,7 % de l'ensemble, suivi de Bandafassi avec 34 %; par contre Fongolémbo et Salémata ne couvrent que respectivement 12,6 % et 11,7 % de l'ensemble.

a) Climat

Avec un climat de type soudano-guinéen, le département est le plus pluvieux de la région (isohyète comprise entre 1000 et 1300 mm). La moyenne pluviométrique pour la période 1981 - 1994 est de 1194,4 mm par an. Cependant, la pluviométrie varie d'une année à l'autre. En effet, sur treize ans (1981 - 1994), on a compté six années où elle n'a pu atteindre 1000 mm. Les températures sont généralement élevées avec des maxima variant entre 34 et 38°C et des minima de 21 à 25 °C. Elles peuvent constituer des effets limitants pour le développement de l'aviculture et du maraîchage (forte évaporation et évapotranspiration). Les vents sont de faible vitesse et atteignent rarement 3m/seconde, ce qui limite l'érosion éolienne et leurs effets sur les cultures horticoles.

b) Hydrographie

Le réseau hydrographique est dense et dépend très fortement de la pluviométrie. Le fleuve Gambie, principal cours d'eau pérenne, joue un rôle important dans le développement local (agriculture, alimentation en eau des hommes et du bétail). Il est à noter que certains tronçons de cours s'assèchent une bonne partie de l'année et l'essentiel des marigots disparaît de manière précoce.

Cette situation réduit les disponibilités en eau mobilisables pour l'agriculture et l'abreuvement du bétail et influence le potentiel halieutique mal connu. Le niveau d'exploitation des eaux de surface est actuellement très faible et les pertes liées au ruissellement sont élevées. Les ressources en eaux souterraines sont très limitées du fait de la présence du socle ancien. Elles sont constituées principalement de nappes localisées, de faibles importances, à possibilités de renouvellement presque nulles et à mobilisation par puits ordinaires problématique (épuisement rapide).

c) Relief

Le département bien que situé sur le socle antécambrien, au relief marqué par les reliques de montagnes du Fouta Djallon qui culminent entre 250 m et 450 m. Le relief est entrecoupé par des plateaux, des vallées qui constituent les principales zones agricoles.

d) Sols

Les sols sont principalement constitués de sols ferrugineux tropicaux indurés et lessivés sur glaciis, de sols gravillonnaires sur plateaux démantelés ou sur zone latéritique, de lithosols (zone montagneuse) de sols évolués hydromorphes et de vertisols (remblais alluviaux des vallées et dépressions). Les sols cultivables sont estimés à 1 182 720 ha dont seulement 185 856 constitués de sols bons à moyen soit 16 %. Si l'on considère la moyenne des superficies cultivées des trois dernières années, le taux d'occupation des terres cultivables n'est que de 9,6 % d'où l'existence d'énormes potentialités inexploitées. La majorité des autres sols comporte des contraintes naturelles liées à la présence d'une cuirasse affleurante, l'érosion hydrique intense (liée à la morphologie des sols et au relief accidenté). Ces sols doivent être mis en valeur sous condition de mesures de protection et de conservation.

e) Ressources forestières

En l'absence d'un inventaire global des ressources forestières, le département compte de nombreux massifs naturels constitués de forêts galeries, de steppes arborées et de savanes arborées. La superficie des zones d'intérêt cynégétiques (ZIC) est de 1.075.322 ha. La partie du parc national de Niokolo Koba située dans le département est estimée à 399.000 hectares soit un taux de classement de 23,6 % contre 31,6 à l'échelle régionale. La faune du département s'est réduite progressivement eu égard à la destruction de l'habitat naturel par la sécheresse, les défrichements abusifs, les feux de brousse et le braconnage.

f) Ressources en pâturage

La qualité des pâturages naturels est réduite par l'importance de la couverture arborée qui empêche le développement de la strate herbacée, la recrudescence des feux de brousse et l'extension des cultures. Le potentiel de pâturage dont la charge théorique est estimée à 449.000 UBT en saison des pluies et 246.000 UBT en saison sèche est actuellement sous exploité (taux évalué entre 30 et 60 %).

g) Ressources minières

D'importants gisements de minerais ont été identifiés au niveau du département. Il s'agit principalement de l'or de Sabodala en début d'exploitation (13 tonnes), le marbre, d'Ibel et de Bandafassi (129.000 m³) le fer de Goto et Faragalia (930 millions de tonnes), de Karakaène et Kouroudiaka (400 millions de tonnes).

L'exploitation optimale de ces minerais devrait rechercher à minimiser les nuisances environnementales et améliorer les conditions de vie des populations du département.

1.1.1.4 - Activités économiques

Le département est très fortement rural. Les activités dominantes sont constituées par l'agriculture et l'élevage.

a) Agriculture

L'agriculture domine les activités rurales. Elle est pratiquée de manière traditionnelle à coté d'autres activités secondaires comme l'élevage et l'artisanat. Les principales productions sont constituées par le mil, l'arachide, le coton, le maïs, le riz, le fonio et le niébé. Les productions agricoles sont encore faibles. En effet, entre 1991 et 1997, la production moyenne annuelle de mil, maïs, sorgho, riz et fonio était respectivement de 278 tonnes, 8739 tonnes, 3705 tonnes, 3419 tonnes et 684 tonnes. La production moyenne de céréales est très faible, elle ne représente que 16.824 tonnes. Cependant, il est à noter que le département à moins de calamité, est autosuffisant: les disponibilités en céréales (mil, maïs, riz) calculés sur les productions moyennes 1991-1997, sont de 225 kg par personne et par an, supérieures à la norme de 180 kg généralement admise. La production d'arachide d'huilerie est en moyenne de 3.400 kg. Les superficies et les productions varient d'une année à l'autre comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau n° 1 : Evolution des productions agricoles

Spéculation		1994-95	1995-96	1996-97	Moyenne 1994/97
Mil	Superficie (ha)	136	878	28	347
	Rendement (kg/ha)	831	791	960	861
	Production (T)	113	964	27	278
Maïs	Superficie (ha)	7.985	7.545	3.988	6.506
	Rendement (kg/ha)	1.277	1.286	1.584	1.382
	Production (T)	10.197	9.703	6.317	8.739
Sorgho	Superficie (ha)	3.430	3.979	4.578	3.996
	Rendement (kg/ha)	885	866	1.012	921
	Production (T)	3.036	3.446	4.633	3.705
Riz	Superficie (ha)	2.494	2.311	1.167	1.991
	Rendement (kg/ha)	2.000	1.414	1.714	1.709
	Production (T)	4.988	3.268	2.000	3.419
Fonio	Superficie (ha)	1.133	1.130	1.322	1.195
	Rendement (kg/ha)	568	462	670	567
	Production (T)	644	522	866	677
Arachide	Superficie (ha)	5.368	3.168	3.011	3.849
	Rendement (kg/ha)	857	859	956	891
	Production (T)	4.600	2.721	2.879	3.400

Source: Division statistique - Direction Agriculture

b) Elevage

L'élevage est encore peu développé, en dépit des potentialités en pâturage. Il est extensif, de type pastoral traditionnel, soumis aux contraintes d'abreuvement en saison sèche. Le cheptel est estimé 40.540 bovins, 35.000 ovins et caprins, 300 ânes, 5 chevaux et 2500 volailles. Il représente seulement 7 % des bovins et 2,4 % des ovins et caprins de la région. Le cheptel est sous exploité et relève souvent du prestige.

La réalisation de projets d'embouche, de production de lait, d'étables fermières devrait faire évoluer les mentalités et faire participer davantage l'élevage à l'accroissement des revenus.

Le développement rural est caractérisé par un sous encadrement manifeste et bute à certains problèmes liés au sous équipement agricole, à la mauvaise qualité des semences, à la faible utilisation des engrais, à la prolifération des termites et à l'intérêt de plus en plus faible de la population jeune pour l'agriculture traditionnelle du fait de la lourdeur des sols. A cela s'ajoute la faible interaction agriculture-élevage, le bas niveau d'encadrement.

c) Tourisme et Commerce

Le tourisme et le commerce avec l'avènement de la route bitumée Tambacounda - Kédougou commencent à prendre de l'essor par la multiplication des campements et des boutiques. Le tourisme fait l'objet d'une faible promotion (pays bassari, chutes de Dindifélo, chasse ...)

En dépit des ressources et potentialités décrites ci-dessus, le département constitue un cas unique de pauvreté au Sénégal. En effet, selon le rapport sur les enquêtes sur les priorités 1993, le département avait 80 % de ménages et 86 % d'individus vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

d) Les services de base

L'offre de services socio-éducatif n'arrive pas à couvrir la demande.

L'éducation, facteur moteur du développement accuse un grand retard. Le taux de scolarisation est encore très faible; il est de l'ordre de 30 % contre une moyenne régionale de 56,3%. Il peut parfois descendre en dessous de 10% dans certaines communautés rurales.

Bien que le ratio de couverture en infrastructures sanitaires semble correct, il faut noter que leur niveau de fréquentation n'est pas satisfaisant compte tenu de l'enclavement des villages et de la faiblesse des moyens de déplacement.

e) Perspectives de développement

La situation démographique décrite plus haut est inacceptable, eu égard aux fortes potentialités du département. Aussi des actions vigoureuses d'aménagement du territoire et de développement rural intégré doivent-elles être entreprises, afin de redynamiser les campagnes et permettre au département de garder sa population additionnelle et de devenir attractif. Ces actions qui doivent s'appuyer sur les initiatives à la base et le renforcement des capacités de planification des collectivités locales se rapportent principalement à :

- i) l'exploitation optimale de toutes les ressources et potentialités tout en sauvegardant l'environnement. Elle suppose l'intégration et l'intensification de l'agriculture et de l'élevage; le développement de l'irrigation par la promotion des retenues collinaires, de l'apiculture et de l'aquaculture;
- ii) la promotion de la petite et moyenne entreprise orientée vers la transformation des produits agricoles et d'élevage, les prestations de services diverses (labour, maintenance et réparation de l'outillage agricole...);
- iii) le développement du tourisme rural intégré par le développement des circuits touristiques intégrés (Mali et Guinée Conakry) et la promotion de la destination;
- iv) la mise en valeur rationnelle des ressources minières en impliquant largement les populations locales;
- v) l'amélioration de l'état de santé de la population par l'éradication des grandes endémies (onchocercose, ver de guinée...) et l'élévation du niveau d'alphabétisation et de formation de la population;
- vi) le développement d'un partenariat entre Etat, collectivité locales, bailleurs de fonds et populations organisées à la base. En effet, plusieurs programmes ou projets sont en cours de préparation ou d'exécution dans le département. Parmi eux on peut citer le FDL (Fonds de Développement Local); le PROMER, le Programme cadre de promotion de l'emploi rural et le Programme d'appui aux PME/PMI de l'ONUDI;
- vii) la réalisation, à plus long terme des barrages sur la Gambie afin de régulariser le cours du fleuve, accroîtra le volume d'eau mobilisable pour l'agro-industrie et le potentiel en énergie hydro-électrique.

La réalisation des ces objectifs permettra dans un premier temps d'infléchir la tendance et de poser les conditions d'un développement harmonieux et durable du département. Dans cette perspective, le rôle de pôle secondaire de développement de la ville de Kédougou, dans l'espace régional et sous régional sera renforcé.

1.1.2 - POLARISATION URBAINE : la ville par rapport aux axes de communication

La ville de Kédougou est reliée à la capitale régionale et au reste du Sénégal par la route Tambacounda - Dialokoto - Kédougou dont le bitumage vient d'être achevé. Kédougou constitue un carrefour, une plaque tournante entre l'extrême sud Est du Sénégal et certaines régions des pays limitrophes grâce à quatre axes routiers :

- Kédougou - Saraya - vers la république du Mali, bitumée jusqu'à Saraya;
- Kédougou - Fongolimbi - Médina Baffé - la République du Mali qui longe la frontière sud;
- Kédougou - Fongolimbi - la République de Guinée;
- Kédougou - Salemata - la République de Guinée.

Cette configuration des axes de communication devait conférer à la ville un rôle stratégique de centre de transit international dans les échanges commerciaux de la sous-région. Bien qu'elle soit un passage obligé des flux de biens et de personnes de vastes régions de la République de Guinée et du Mali, la ville joue très difficilement cette fonction. Cette situation est liée au fait que les liaisons citées ci-dessus sont très déficientes, car constituées de pistes en terres impraticables une bonne partie de l'année. Ces pistes traversent des cours d'eau dont les moyens de franchissement sont soit vétustes soit inexistantes.

La ville demeure également enclavée par rapport à son hinterland malgré les efforts consentis en matière de construction de pistes de production. En effet, le réseau routier du département est constitué de 792 km de routes répertoriées dont 83 % non revêtues. C'est le département le mieux doté en pistes aménagées de la région; cependant l'enclavement persiste. En effet, par le manque d'entretien courant et la forte pluviosité rendent impraticables pendant la saison des pluies, la majeure partie des tronçons de pistes constitués de sentiers.

A cela s'ajoutent la mauvaise qualité du bac en direction de Fongolémi, l'absence de moyens de franchissement de la Gambie au niveau de la commune et la présence du parc National du Niokolo Koba qui accroît l'enclavement de la partie ouest du département.

A cause de son enclavement, Kédougou n'arrive pas à s'affirmer comme un véritable centre secondaire, dispensateur des effets moteurs pour la croissance et le développement et de relais entre la capitale régionale et le département. La concentration à Kédougou de l'essentiel des services administratifs, sociaux, éducatifs, sanitaires, marchands, pour la plupart, destinés à l'usage de l'ensemble des populations du département, devrait rendre la ville plus attractive. Mais le niveau de fréquentation de ces équipements par les populations est limité par la configuration et la qualité du réseau routier et l'absence de moyens de transport.

Aussi la ville polarise-t-elle imparfaitement le département sur le plan de l'encadrement administratif, de l'enseignement moyen et de la santé (évacuations sanitaires des postes de santé et maternités rurales vers le centre de santé de district, échanges divers...). Il est à noter que l'expérience montre que la réalisation de pistes de production fait apparaître un trafic de biens et de personnes entre Kédougou et les villages desservis et contribue à augmenter la fréquentation des équipements urbains.

La mise en service du lycée industriel va donner à la ville une polarisation régionale et inter régionale.

1.2 LA VILLE DANS SON SITE

1.2.1 - Situation de la ville

La ville est implantée sur les plateaux tabulaires formés par les contreforts du Fouta Djalon. Ce site d'une altitude moyenne de 400 m est un bourrelet de berge ceinturé par le fleuve Gambie au Sud et à l'Est, et par la rivière Dinguessou au Nord. L'amplitude des marées sur le fleuve est supérieure à 2 m, mais le cours d'eau s'assèche par endroits en saison sèche. Le Dinguessou affluent de la Gambie forme une petite vallée où peuvent s'accumuler les eaux de pluie; sa largeur est assez petite mais constitue par endroits des poches marécageuses inaptées à l'habitat.

1.2.2 - Les contraintes et atouts du site

a) Les contraintes

Elles se rapportent principalement à :

i) des difficultés de franchissement des cours d'eau qui accentuent l'enclavement du site et freinent le développement de l'autre côté du fleuve où sont situées les terres de culture. En effet, à l'exception de l'ouvrage sur la Départementale 509, il n'existe aucun moyen fiable de traversée des cours d'eau. Le bac de Fongolémby est en très mauvais état et peu fonctionnel. Le radier submersible construit à la hauteur de la Sodéfitec au Sud, est dégradé et n'est utilisable qu'une partie de l'année. Cette situation se traduit par les difficultés d'accès des agriculteurs de la ville aux terres situées de l'autre côté du fleuve.

A cela s'ajoute le fait que le Dinguessou divise le quartier du même nom en deux parties et constitue une coupure qui rend le niveau d'intégration du quartier dans la ville faible. En effet, le seul ouvrage de franchissement construit en pierre par les populations est en très mauvais état. Il ne désenclave qu'une partie du quartier et oblige les habitants à marcher sur de longues distances pour accéder au centre ville pendant la saison des pluies;

ii) la présence de terres basses inondables (rizières) à l'Est et d'une zone relativement escarpée au Nord, limite les disponibilités en sols urbanisables. Aussi, des zones d'habitation se sont-elles implantées sur les exutoires des eaux pluviales et sur des terrains insalubres du fait de leurs côtes relativement basses et de la nature imperméable des sols. Cette situation s'est traduite par la présence de poches inondables dans certains quartiers d'où la prolifération des moustiques;

iii) l'occupation des berges et l'aménagement de certaines voiries (trop surélevées et sans système d'assainissement), ont aggravé les problèmes de drainage en bouchant certains passages naturels des eaux de pluies. On assiste actuellement au ravinement des berges du fleuve et de la voirie urbaine;

iv) les zones d'extensions urbaines sont principalement constituées de sols sur cuirasse latéritique très épaisse. Ces sols, tout en se prêtant bien aux fondations posent des problèmes de fouille. Ils sont peu perméables d'où la nécessité de vidanger fréquemment les fosses septiques et latrines qui débordent fréquemment;

v) l'extension du périmètre communal bute sur les limites des communautés rurales de Bandafassi et Dimboli.

b) Les atouts du site

Ils sont principalement constitués par :

i) La pluviométrie qui de 1993 à 1997, n'a jamais été inférieure à 1000 mm; la moyenne est de 1222,7 mm pour la période de 1993-97. La hauteur de pluie la plus élevée a été observée en 1997 avec 1594,6 mm comme l'indique le tableau de la page suivante.

Tableau n° 2: Evolution de la pluviométrie communale de 1993 à 1997

Année	Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Total	
	Nb/j	Haut. mm	Nb/j	Haut. mm	Nb/j	Haut. mm	Nb/j	Haut. mm	Nb/j	Haut. mm	Nb/j	Haut. mm	Nb/j	Haut. Mm
1993	3	19,7	14	81,4	18	307,7	18	180,6	21	432,2	7	88,7	81	1110,3
1994	7	46,2	12	204,9	16	203,4	20	199,9	21	429,9	13	131,4	89	1215,7
1995	3	29,4	12	103,1	19	302,6	24	372,5	19	198,1	5	50,3	82	1056,0
1996	10	72,7	11	158,1	16	302,4	17	225,8	17	295,6	7	82,4	78	1137,0
1997	7	235,3	18	287,7	14	307,2	21	407,8	19	264,3	7	92,6	86	1594,6
Moy.	6	80,7	13	167	17	284,7	20	277,3	19	324,0	8	248,7	83	1222,7

Source: Division statistique - Direction Agriculture

L'importance de la pluviométrie est favorable aux cultures et à la création de retenues collinaires pour accroître les ressources en eaux de surface mobilisables.

ii) Le fleuve Gambie, en dépit de ses berges très découpées, présentant de faibles plages, offre un aspect agréable au site, surtout en période de crue. Il constitue la principale source d'approvisionnement en eau douce de la ville et peut servir à l'irrigation des terres de remblais alluviaux situées à l'Est et au Sud de la ville le long des berges. Ces terres fertiles, encore préservées par l'urbanisation et faiblement mises en valeur, peuvent jouer un grand rôle dans l'alimentation des populations urbaines;

iii) Les zones boisées et les plantations d'arbres fruitiers en périphérie urbaine, bien qu'ayant souffert de l'insuffisance de l'irrigation, jouent le rôle de brise vent et de sources d'approvisionnement en fruits;

iv) La position de ville carrefour et de ville frontalière prédispose à un développement des échanges.

v) La présence d'une vaste zone d'urbanisation à l'ouest permet de couvrir les besoins en espaces des populations pour encore une dizaine d'années. Elle préserve l'occupation des meilleures terres agricoles;

1.3 LA POPULATION URBAINE

1.3.1 - Evolution de la population

La ville de Kédougou qui veut dire " village des hommes ", s'est développée à partir d'un village dont la création par un musulman sarakholé de Diawara, remonte à 1825. Durant la période coloniale, Kédougou fut érigée en poste administratif et politique pour des raisons de gestion du pays en 1904. Aussi, le village a-t-il commencé véritablement à se structurer par la construction de quelques bâtiments administratifs et équipements. La population de l'agglomération ne dépassait pas 1200 habitants jusqu'en 1955, date du premier lotissement.

A partir de 1960, avec l'élévation de Kédougou au rang de commune de plein exercice, la création du département, la construction du camp militaire et l'immigration de commerçants et hommes d'affaires, la ville a vu son niveau d'équipement renforcé, de même que ses fonctions administratives et commerciales.

Ce dynamisme n'a pas manqué d'influer sur l'évolution de la population qui passe de 2000 habitants en 1961 à 5305 en 1971, soit un taux de croissance élevé de 10,2 %. Ce taux baisse légèrement si l'on considère la période de 1961 et 1976, en passant à 9,4 %.

La période 1976 - 1988 a été marquée par une très forte baisse du taux de croissance de la population qui est passé à seulement 2,7 % égal à la moyenne nationale. Cette période correspond aux cycles de sécheresse qui ont poussé beaucoup de personnes des campagnes et des petites villes vers les grands centres urbains pour des raisons économiques. Elle a vu la population de la ville passer de 7723 habitants en 1976 à 10.676 en 1988.

La population urbaine est estimée à 14.968 par la Direction de la Prévision et de la Statistique en 1998. Mais selon le Recensement effectué par les délégués de quartier remis au cours des enquêtes de quartier, la population de la ville se chiffre à 15.786 personnes.

1.3.2 - Principales caractéristiques

a) Structure par sexe et par âge

La population urbaine est constituée en majorité de femmes avec 51,7 %. Elle est également très jeune, car les personnes âgées de moins de 20 ans représentent 56,8 %. Ce chiffre est inférieur à la moyenne du département (58,0 %) du fait de l'émigration et que beaucoup de jeunes vont poursuivre leurs études secondaires à l'extérieur. La structure de la population par sexe et par âge est également caractérisée par un déficit masculin à partir de 15 à 40 ans.

b) Principale ethnies

La ville est peuplée essentiellement de Peul (39,1 %) et de Malinké (29,3%). On y note également des minorités ethniques telles que les Sarakholé (5,5 %), les Diakhanké (5 %), les Dialonké (4,5 %), les Toucouleur (4,1 %), les Wolof (3,9 %), les Bambara (2,7 %) et les Bassari (2,1 %). Les 3,8 % qui restent sont constitués principalement par les Sérère, les Diola et les Maure. Aussi, l'indice de diversité ethnique est-elle très élevé, comme dans la plupart des villes frontalières. En effet, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1976, indiquait que 15,3 % des hommes et 11,7 % des femmes étaient nés dans les pays limitrophes (Mali et République de Guinée).

c) Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction de la population demeure faible, malgré les progrès réalisés en matière d'alphabétisation (5 centres d'alphabétisation du PAGPF, dans les écoles de Dinguessou, Gomba et au foyer de la femme). Il est à noter que, près de 40 % des hommes et 61 % des femmes ne savent ni lire ni écrire. Le taux d'analphabétisme varie selon l'âge. Il est passé à 42% pour la tranche d'âge de 20 à 29 ans, à plus de 60 % pour les personnes âgées de plus de 30 ans.

Le nombre de handicapés moteurs et visuels augmente avec l'âge. Les handicapés visuels sont les plus importants eu égard à l'onchocercose qui sévit dans le département.

d) Répartition par quartier et densité

La population urbaine est inégalement répartie dans les six quartiers de la ville comme l'indique le tableau ci-après:

Tableau n° 3: Répartition de la population par quartier et densité

Quartier	Population	Superficie (ha)		Densité (hab/ha)	
		Brute	Semi-nette	Brute	Semi-nette
Dandémayo	3.491	39	27,58	90	127
Togoro	2.025	38	31,80	53	64
Mosquée	4.503	52	40,02	87	113
Dalaba	2.659	46	33,83	58	79
Dinguessou	3.108	128	82,12	24	38
Gomba	2.146	115	37,70	19	57
Total	15.786	418	253,05	38	62

L'examen du tableau ci-dessus permet de faire les constatations suivantes:

- le nombre moyen de personnes par " concession " est de l'ordre de 8;
- la ville s'est légèrement densifiée; en effet, la densité brute à l'hectare est passée de 36 habitants en 1982 à 38 en 1998. Cette densité relativement faible est liée à la présence de nombreux terrains vagues, la grande dimension des parcelles et des vastes espaces occupés par certains services administratifs;
- si l'on considère la superficie semi-nette qui exclut les équipements, la grande voirie et les terrains vagues, la densité passe à 62 habitants /hectare à l'échelle de la ville;
- les densités semi-nettes les plus élevées sont observées dans les quartiers anciens de Dandémayo et Mosquée. Les quartiers de Dinguessou et Gomba, où existent les lotissements sous-équipés, affichent les densités de population les plus faibles.

1.3.4 - Projection de la population

Compte tenu des actions en cours ou projetées pour le développement des communautés rurales qui forment l'hinterland de la ville et au sein de la commune, le taux de croissance de 2,7 % observé entre 1976 et 1988 va se maintenir et peut être se renforcer.

Aussi, au cours des six prochaines années, échéancier du Programme d'Investissement Communal, la population de la ville sera projetée avec un taux moyen de 3 %. Aussi, la population urbaine atteindra 18.848 habitants en 2004, soit 3062 personnes additionnelles entre 1998 et 2004.

1.4 ORGANISATION URBAINE

1.4.1 - Structure urbaine et découpage des quartiers

L'un des traits principaux de la structure urbaine de Kédougou est sa forte centralité. En effet, toute l'organisation de la ville repose sur le centre ville où se concentrent toutes les activités administratives et commerciales. C'est également le point de convergence des principales voies de communications (la Route nationale n°7, la route départementale 509, la piste de Fongolémi...) à partir desquelles s'organise un réseau routier desservant les quartiers.

La présence des cours d'eau crée un déséquilibre structurel qui donne à la ville sa forme allongée. Cette situation se traduit par des difficultés de communication entre le centre et les quartiers périphériques, aggravées par l'absence de moyens de transport.

A partir de ce centre ville très faiblement structuré (présence de nombreux espaces libres...), se sont développés, les quartiers qui constituent des structures socio-administratives de base. Initialement au nombre de trois (Dandémayo, Dinguessou et Mosquée), ces quartiers, avec l'extension urbaine, ont été portés à six par la création de Gomba, Togoro et Dalaba.

Les quartiers de Dandémayo, Mosquée et Gomba se partagent le centre administratif et commercial. Mais c'est Gomba qui concentre l'essentiel des équipements administratifs, l'usine de la SODEFITEX et le Camp militaire. Par contre Mosquée, le plus ancien, abrite le marché central et le pôle de transport que constitue la gare routière. Dandémayo créé à la suite du quartier Mosquée abrite le Stade, le CDEPS et le Campement de chasse.

Il est à noter que les quartiers de Mosquée, Togoro, Dandémayo et Dalaba sont actuellement saturés sur le plan spatial. Cependant, compte tenu de la grande dimension des parcelles (environ 900 m² soit 30 m x 30 m), ces quartiers peuvent encore se densifier.

Le quartier de Dinguessou a supporté une bonne partie des extensions. Il présente un caractère distendu, lié à la présence de lotissements partiellement occupés et de poches d'habitat irrégulier. Il compte dans sa périphérie le lycée industriel dont la construction est achevée.

Le quartier Gomba paraît faiblement intégré à la ville. En effet, la présence de vastes zones d'équipements faiblement mises en valeur crée une coupure. Ce quartier, comme Dinguessou constitue la zone d'extension préférentielle de la ville et présente une occupation du sol distendue.

1.4.2 - Occupation du sol

La superficie urbanisée est dans sa large majorité constituée de terrains du Domaine National. En effet, les titres fonciers représentent 53,06 ha appartenant à l'Etat et la commune (51,66 ha) et aux particuliers (1,42 ha). Les terrains immatriculés se retrouvent surtout dans l'Escale.

L'aire urbaine est estimée à 418 ha, soit 1,6 fois celle de 1982 comme l'indiquent les tableaux ci-après:

Tableau n°4 : Occupation actuelle du sol (ha)

Quartier	Habitat	Equipement de superstructure	Activités	Grande voirie et dégagement	Terrains vagues	Total
Mosquée	40,02	1,13	1,5	3,85	5,50	52
Dinguessou	82,12	9,05	0,28	4,30	32,25	128
Dandémayo	27,58	5,89	0,66	3,50	1,37	39
Togoro	31,80	0,30	0	2,30	3,60	38
Dalaba	33,83	3,86	0,06	4,35	3,90	46
Gomba	37,70	44,79	4,25	9,20	19,00	115
Total	253,05	65,02	6,75	27,50	65,62	418

Tableau n° 5 : Superficies occupées par les équipements de superstructure

EQUIPEMENT	SUPERFICIE (ha)	POURCENTAGE (%)
Administration générale et encadrement	23,09	35,5
Sécurité – Ordre – Justice	17,03	26,2
Education – Formation	8,98	13,8
Santé	2,10	3,2
Jeunesse/Sport	4,11	6,3
Culte et Cimetière	4,51	6,9
Espaces, Plantes et Vergers	5,20	8,1
TOTAL	65,02	100

La superficie urbaine se répartit comme suit selon les types d'occupation du sol:

i) L'habitat

L'habitat occupe une superficie de 253,05 ha, soit 60,5 % de l'aire urbaine. Il est largement dominé par les constructions traditionnelles en pisé et briques de banco qui représentent 72 %. Les constructions en dur, bien qu'encore faibles ont connu une nette progression en passant de 10 % en 1982 à 23 % en 1998. Les pourcentages les plus élevés de construction en dur ont été observés dans les quartiers récents (Dinguessou et Gomba). Il est à noter également l'usage de plus en plus fréquent du ciment comme enduit intérieur et extérieur des cases en banco pour mieux les protéger des intempéries. La couverture de la toiture en tôle, tuile ou dalle de béton ne concerne qu'environ 25 % des logements.

Le niveau de viabilisation est faible avec respectivement un abonné à l'électricité et l'eau pour 2,5 et 4,5 ménages.

ii) Equipements de superstructure

Ils se rapportent principalement à l'administration générale et l'encadrement, la sécurité, l'ordre et la justice, l'éducation, la santé, la jeunesse et les sports et les cultes et cimetières. L'ensemble des équipements occupe une superficie de 65,02 hectares, soit 15,6 % de l'aire urbaine.

1.4.3 – Tendances d'extension urbaine

Le Plan directeur d'urbanisme de la ville (1982 - 2000) avait orienté les principales extensions urbaines vers l'ouest en direction de Bandafassi et Tambacounda, au Nord au-delà de la rivière Dinguessou. Dans ces zones d'extension préférentielles les terres avaient une valeur agricole faible et étaient légèrement plus élevées que le reste du périmètre communal. Cette partie d'urbanisme qui donne une configuration allongée de la ville, était dicté par les contraintes naturelles citées plus haut.

Ces zones d'extension fixées par le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) ont été respectées dans leurs grandes lignes par l'urbanisation. Le seul point faible à relever dans l'application du PDU concerne l'anarchie dans l'occupation des berges du Dinguessou et du fleuve. En effet, certaines habitations n'ont pas respecté les zones de protection et de reboisement trop proches des berges des cours d'eau, ce qui a augmenté les risques d'inondations préjudiciables aux populations. A cela s'ajoute le fait qu'une partie de l'emprise de la corniche qui part du campement de chasse aux abattoirs a été occupée par l'habitat.

Les extensions urbaines ont été matérialisées par quatre lotissements successifs, depuis 1985. Il s'agit: de deux lotissements de 500 et 300 parcelles réalisées en 1985 et 1990 et entièrement occupées; d'un lotissement de 100 parcelles, réalisés en 1997 et en cours d'occupation; et du lotissement de 340 parcelles dit de Gade Dinguessou réalisé en 1991. Ce dernier lotissement pose un problème d'application car constitué d'une superposition de deux lotissements et les populations installées sur le premier ne veulent pas reconnaître le second. La confusion ainsi créée s'est traduite par une occupation désordonnée de l'espace par les populations.

CHAPITRE II : BILAN DIAGNOSTIC

2.1 ACTIVITES ECONOMIQUES

Les principales activités urbaines sont constituées par l'agriculture, le commerce et l'artisanat. Si l'on ne tient pas compte de l'agriculture, pratiquée en périphérie urbaine, les zones d'activités sont faibles et ne représentent que 1,6 % de la superficie urbaine totale (6,78 ha).

2.1.1 - L'agriculture

L'agriculture constitue la source principale de revenus de près de 46 % de la population urbaine active. Elle est largement dominée par les cultures sous pluies malgré l'existence de quelques petits périmètres maraîchers et vergers. Les principales cultures pratiquées sont constituées par le Sorgho, le maïs, le riz, le fonio et l'arachide. A défaut de statistiques précises, il est difficile de déterminer l'importance des superficies cultivées et des productions. Cependant, la communauté rurale de Bandafassi qui entoure la ville a cultivé en 1996/97, 3723 ha dont sorgho (32,6 %), Maïs (28,3 %), arachide (21,4 %), fonio (9,4 %) et riz (8,3 %).

Les contraintes et solutions citées dans l'analyse départementale sont valables pour l'agriculture urbaine. Il s'agira de l'intensifier, d'équiper les producteurs et de créer des ententes commune-communautés rurales pour la mise en valeur des terres proches de la ville.

2.1.2- L'élevage

L'élevage urbain est extensif. Le cheptel est composé de 1200 bovins, 700 ovins et caprins, 50 ânes, et 4 chevaux. L'élevage de volaille qui constituait une source complémentaire de revenu a été durement marqué par l'épidémie de peste aviaire survenue en 1998. En effet, le nombre de têtes de volaille est passé de 7000 en 1997 à seulement 3000 en 1998. Le développement de l'élevage urbain passe par le développement de l'embouche, des fermes laitières, l'amélioration de la race locale de volaille et de la santé animale.

2.1.3 - La pêche continentale

Elle est pratiquée sur les eaux du fleuve Gambie et mobilise 29 pêcheurs. Les mises à terre se situent entre 50 et 60 tonnes par an toutes espèces confondues. La valeur ajoutée est estimée à 36 millions de F CFA.

2.1.4 - Le commerce

Le commerce occupe près de 16 % des actifs urbains. Mais en dépit de l'existence de quelques demi-grossistes, il est largement dominé par la petite vente de produits agricoles de cueillette et manufacturiers. Le marché central constitue le principal pôle commercial de la ville. Il compte 293 souks et étals, mais il est très peu fonctionnel en raison des occupations anarchiques. Les entreprises de commerce ont de faibles capacités financières.

2.1.5 - L'industrie et l'artisanat

L'unique PME de la ville est formée par la rizerie de la SODEFITEX qui fonctionne de manière intermittente du fait de l'insuffisance de la production de riz.

L'artisanat, qui bénéficie de l'appui de la chambre des métiers occupe parfois comme activité secondaire 17 % de la population active. Il est constitué par les métiers du bâtiment (avec deux petites entreprises qui tendent vers la PME), du bois, de la menuiserie métallique et la fabrication de meubles en bambou. Les métiers traditionnels de la forge sont très répandus. Les forgerons fabriquent des ustensiles de cuisine. L'artisanat d'art est très peu développé. L'artisanat est confronté à la vétusté des ateliers, des équipements, la faible qualification des artisans et les difficultés d'accès aux marchés administratifs et communaux. Aussi sera-t-il utile de mettre l'accent sur l'aménagement d'ateliers pilotes et la formation.

2.1.6 - Le tourisme

Malgré l'existence de cinq campements et d'un centre d'accueil, le tourisme urbain est encore peu développé. Cependant, il constitue une source d'emplois et de revenus pour une trentaine de personnes.

2.1.7 - L'emploi

Les employés de l'administration déconcentrée, communale, des sociétés, concessionnaires, des ONG représentent environ 10 % des actifs occupés.

D'une manière générale, on peut dire que l'emploi moderne est très rare et les activités du secteur primaire dominant encore très largement l'économie urbaine. Le secteur primaire est devenu peu rentable, du fait de la faible intensification et l'insuffisance du matériel agricole (unités de cultures attelée). Il est moins attrayant pour les jeunes et n'arrive plus à satisfaire la demande d'emplois d'une population active qui augmente rapidement.

Le sous développement de l'activité urbaine s'est traduit par une faible capacité de la commune à prendre efficacement en charge toutes les compétences transférées par la loi sur la régionalisation.

2.2 INTERMEDIATION FINANCIERE

Actuellement deux institutions financières existent dans la commune : le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) et la Caisse Nationale d'Epargne de l'OPCE.

Le CMS, institution bancaire mutualiste a pour objectif de promouvoir le développement d'activités économique dans la commune. Elle comprend un conseil d'administration (10 membres élus en assemblée générale) et un conseil de surveillance (6 élus). Le CMS compte 83 membres qui sont des personnes morales ou des individus soit un total de 453 membres.

Les crédits octroyés dans le département de Kédougou atteignent 37 millions de FCFA au 31/12/97 et l'épargne atteint un volume de 63 millions FCFA.

L'épargne est rémunérée au taux de 4,25% l'an et le taux d'intérêt varie de 13 à 16% l'an.

Les crédits octroyés varient selon l'activité et concernent :

- les crédits de campagne remboursables en une tranche 8 mois après l'octroi
- les crédits pour les activités saisonnières qui sont remboursables en plusieurs annuités.

La CNE quant à elle n'octroie pas de crédit mais capitalise l'épargne des populations .

Outre ces structures, il faut signaler la mise en place très prochainement par le FENU d'un fonds de crédit en synergie avec le programme Fonds de Développement Local.

2.3 Equipements – Activités sociales - Infrastructures

2.3.1 Equipements

a) L'administration Générale et l'encadrement

Les principaux équipements d'administration et d'encadrement sont constitués par les services déconcentrés de l'Etat, l'administration communale, les sociétés de distribution d'eau, d'électricité, de télécommunication et quelques organisations non gouvernementales. Ces services qui possèdent en général des bâtiments propres et disposent de suffisamment d'espaces pour faire face à leur extension. Cependant, ces équipements sont faiblement aménagés et les bâtiments souvent peu fonctionnels du fait de leur vétusté.

L'entretien des bâtiments municipaux n'est pas régulièrement effectué et certains d'entre eux sont en mauvais état.

b) La sécurité, l'ordre et la justice

Cette catégorie d'équipement, constituée par l'Armée, la Brigade de Gendarmerie, la Police, la Maison d'arrêt et le Tribunal. Tous ces équipements sont situés dans le quartier de Gomba et leur niveau d'entretien semble correct, à l'exception de la Maison d'arrêt dont certains bâtiments sont en ruine. Il est à noter que la chambre des métiers et le Service Départemental du Développement à la Base sont logés dans les bâtiments de l'administration pénitentiaire.

2.3.2- Activités sociales

a) L'éducation et la formation

L'éducation et la formation sont représentées par les niveaux préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire :

- L'enseignement préscolaire est représenté par :

• **école maternelle** de 3 classes située dans le quartier de Gomba, regroupant un effectif de 123 élèves, soit 41 élèves par classe. Il est à noter que la desserte par école maternelle est insuffisante avec seulement 7,9 % des enfants âgés de 2 à 5 ans. Par ailleurs, l'école maternelle est déficiente. Elle ne dispose pas d'aire de jeux, de clôture, de matériels pédagogiques et les box sanitaires sont peu fonctionnels et inadaptés.

• **une garderie d'enfants** gérée par le Projet d'appui aux groupements de promotion féminine localisée dans le foyer de la femme.

- **L'enseignement élémentaire** est constitué par :

• **L'enseignement élémentaire public** qui compte 7 écoles, 48 classes et un effectif de 2687 élèves dont 45 % de filles. Le niveau de desserte par l'école élémentaire publique présente des disparités entre les divers quartiers. En effet, tous les quartiers sont équipés d'une école élémentaire publique à l'exception de Dingessou. Par contre, on note une forte concentration des équipements scolaires à Gomba qui compte 3 écoles et 45,8 % des salles de classes.

En dépit des travaux de réhabilitation et d'extension effectués par la commune et le PDRH2 dans les écoles de Dandémayo, de Dalaba et Gomba (une école), les établissements élémentaires publics sont confrontés à l'absence de clôture (3 écoles), la faible fonctionnalité des box sanitaires et l'insuffisance de l'alimentation en eau potable, l'absence de terrains de sports et de bibliothèque. A cela s'ajoutent la présence d'un abri dans une école de Gomba et la surcharge de certaines salles de classe. Le nombre moyen d'élèves par classe atteint 64 à l'école Bakary SECK de Mosquée. Cet établissement, du fait de sa mauvaise localisation, est coincé et ne dispose pas de possibilités d'extension.

• **L'enseignement élémentaire privé** est représenté par l'école de la mission catholique qui compte 7 classes et 263 élèves, soit 8,9 % des effectifs totaux de l'élémentaire. Le nombre d'élèves par classe n'est que de 37.

- **L'enseignement moyen** est assuré par deux collèges dont un privé:

• **Le CEM public** est localisé dans le quartier Gomba et compte 11 classes et 463 élèves. Le nombre moyen d'élèves par classe est de 42, conforme à la norme pour ce niveau d'enseignement. L'école est neuve et en assez bon état, car réhabilitée en 1997. Cependant, les box toilettes sont insuffisants et peu fonctionnels et l'établissement ne dispose pas de foyer socio-éducatif.

Le CEM a une vocation départementale ; aussi, avec l'amélioration du taux de scolarisation du département doit-il être étendu pour porter sa capacité à 15 classes, soit la construction de quatre nouvelles classes. A défaut d'étendre le CEM, il est utile de construire d'autres CEM dans les chefs-lieux d'arrondissement en priorité à Bandafassi, Salémata et Fongolémi. Cette solution permettra de rapprocher l'équipement des usagers et réduire les frais de scolarité à la charge des parents ruraux qui souvent préfèrent arrêter les études de leurs enfants, surtout les filles faute de moyens.

• **Le seul collège d'enseignement privé** est situé à Mosquée et ne compte que 3 classes et un effectif de 50 élèves, soit 9,7 % de l'enseignement moyen. Il officie dans une maison louée et relève presque de l'informel (non respect des normes de salubrité). Cependant, il joue un grand rôle en récupérant la déperdition scolaire.

- **L'enseignement secondaire technique**: un lycée technique à vocation industrielle et à orientation minière vient d'être construit. Il a également une vocation nationale et sous-régionale et compte ouvrir ses portes en Octobre 1998, va disposer d'un centre de formation professionnelle pouvant appuyer et perfectionner des artisans.

- **L'enseignement technique féminin**: le centre d'enseignement technique féminin est situé dans le quartier de Gomba et compte 3 classes et 31 élèves soit 10 élèves par classe. Les bâtiments sont vétustes: dégradation de la toiture qui fait que la salle d'entretien est abandonnée dès les premières pluies et fissuration inquiétante des murs porteurs. Le matériel est en très mauvais état et le budget de l'école n'est que de 188.000 F par an. Le corps professoral est constitué de trois maîtresse d'enseignement technique professionnel.

Le centre devra être équipé en vue de former les jeunes filles et garçons aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration en plus des filières traditionnelles. Il doit également assurer le perfectionnement du personnel des hôtels et campements et des restauratrices. Pour ce faire il doit chercher l'appui de l'école hôtelière de Dakar.

b) La Santé

Les principales cause de morbidité de la population urbaine sont constituées par le paludisme, les parasitoses, les dermatoses, les bronchites, les diarrhées, la bilharziose... Face à ces maladies, la ville compte un centre de santé, un poste de santé public, un dispensaire catholique et une infirmerie militaire.

- **Le centre de santé** couvre le district qui correspond au département de Kédougou. Il compte une unité médecine générale (28 lits), une pédiatrie (4 lits), une maternité (10 lits), un service de petite chirurgie, une unité de vaccination et de réhydratation orale et de récupération nutritionnelle (URA - CREN), un sous secteur des grandes endémies (suivi de la lèpre), un cabinet dentaire, un dépôt départemental de médicaments et une unité de traitement informatisé de l'information.

Le personnel est constitué d'un médecin de santé public, 2 techniciens supérieurs de santé, 2 sages-femmes d'Etat, trois infirmières, 1 agent sanitaire, 1 technicien médical, 5 agents d'hygiène et 16 employés communautaires dont 5 matrones et 1 aide soignante.

Le niveau de fréquentation du centre de santé est relativement élevé. En effet, le service de médecine générale a effectué 17.922 consultations pour 16.008 consultants en 1997. La maternité a réalisé en 1997, 286 accouchements et a porté assistance à 265 femmes ayant accouché à domicile. Elle a hospitalisé 364 femmes pour 790 journées d'hospitalisation et effectué 1.684 consultations.

Le nombre de malades évacués à Tambacounda en 1997 est de 98 dont 20 femmes pour accouchement difficile.

Malgré l'importance de ses activités, le centre de santé est confronté à:

- ° l'insuffisance des moyens logistiques; l'ambulance est en très mauvais état et sert également pour les campagnes de vaccination;
- ° l'insuffisance de l'équipement médical du bloc opératoire, du laboratoire pour les examens biochimiques, des instruments de soins et de diagnostic; d'appareils stérilisateurs;

- ° l'absence de certaines unités médico-techniques telles que la banque de sang, la radiographie;
- ° la non climatisation de la salle informatique et du cabinet dentaire;
- ° la vétusté des matelas des salles d'hospitalisation.

- **Postes de santé:** le seul poste de santé publique vient d'être construit dans le quartier de Dalaba et n'est pas encore fonctionnel, car non équipé. Les deux autres dispensaires sont situés à Gomba et concernent:

- ° le dispensaire itinérant de la mission catholique qui couvre en plus de la ville, les arrondissements de Bandafassi et de Tomboronkoto;
 - ° l'infirmerie militaire, utilisée par la famille des militaires et les populations civiles.
- c) La jeunesse et les sports**

Les équipements de jeunesse et de sport sont représentés par :

- le CDEPS, situé à Dandémayo, comporte un centre d'accueil, une salle de sport et un centre social. Il est confronté à la vétusté des bâtiments et à l'insuffisance des équipements;
- le stade municipal, qui dispose d'une tribune de faible dimension, est clôturé mais ne possède pas de piste d'athlétisme ni de terrain de basket et de Handball. Il est localisé également dans le quartier de Dandémayo;
- le seul terrain de sport aménagé est situé dans le quartier de Gomba. Il est utilisé par l'ensemble de la ville, ce qui nécessite des déplacements assez longs dans une ville sans aucun moyen de transport public.

d) Culte et cimetière

La ville compte deux grandes mosquées, deux chapelles et une mission catholique. Le seul cimetière qui existe est au quartier Dalaba, ce qui pose le problème du transport des personnes décédées d'autant que la commune ne dispose pas de cobillard.

e) Espace - plantes et vergers

Le seul jardin public clôturé est constitué par la place Léopold Sédar Senghor actuellement très dégradée. Les autres espaces plantés sont surtout constitués de vergers en périphérie urbaine.

2.3.3 Infrastructures

Les infrastructures urbaines se rapportent principalement au patrimoine communal, à la voirie, le réseau d'électricité et de distribution d'eau.

a) Patrimoine Communal

Le patrimoine communal est constitué principalement :

- de l'hôtel de ville dont le gros œuvre et la menuiserie sont en bon état. La peinture est vétuste. Il est situé dans une terrain suffisamment vaste abritant le garage municipal en mauvais état.
- le centre d'hébergement est en bon état ;
- le théâtre de verdure est en bon état ;
- le foirail est vétuste et insuffisamment alimenté en eau ;
- les abattoirs nécessitent des travaux de réhabilitation pour accroître le niveau d'hygiène et de salubrité ;
- la fourrière municipale à réhabiliter ;
- le marché central vétuste et encombré mérite d'être réhabilité afin d'augmenter sa capacité ainsi que son niveau de salubrité et de sécurité ;
- les deux marchés de quartiers dont l'un est désaffecté et l'autre neuf et non encore occupé ;
- la gare routière, très exiguë, trop proche du marché central ne bénéficie d'aucun aménagement ;
- le poste de santé de Dalaba non encore ouvert, car non équipé.

Il est à noter qu'à l'exception du centre d'hébergement et du théâtre de verdure donnés en gérance, tout le reste du patrimoine communal est géré directement par l'Institution et bénéficie d'un niveau d'entretien faible.

Tableau n° 6 : Patrimoine communal

Types	Localisation	Mode de gestion	Utilisation	Qté	Observation
Immeuble (hôtel de ville)	Mairie	Gestion directe	abrite les services municipaux	01	en bon état
Marché central	Mosquée	Gestion directe	commerce	01	vétuste
Foirail	Gomba	Gestion directe	commerce de bétail	01	vétuste
Centre d'hébergement	Gomba	Location gérance	hébergement	01	en bon état
Théâtre de verdure	Gomba	Location gérance	loisirs	01	en bon état
Centre polyvalent	Gomba	Gestion directe	formation et rencontres	01	vétuste
Stade municipal	Dandémayo	Gestion directe	jeux sportifs	01	bon état
Abattoir	Mosquée	Gestion directe	abattage des animaux	01	assez bon état
Fourrière	Mairie	Gestion directe	détention des animaux en divagation	01	assez bon état
Gare routière	Mosquée	Gestion directe	transport	01	vétuste
Marchés de quartier	Gomba Togoro	Gestion directe	commerce	02	vétuste
Tracteur Camion benne	Mairie	Gestion directe	ramassage des ordures	01	en panne
Remorques	Mairie	Gestion directe	ramassage des ordures	02	en panne
Tonne à lisier	Mairie	Gestion directe	vidange des fosses sceptiques	01	en panne

Si l'on considère la voirie totale aménagée (revêtue et latéritique) Gomba demeure le quartier le plus desservi avec 39,1 m/ha, suivi de Togoro (19 m/ha), Mosquée (17,3 m/ha), Dandémayo (13,4 m/ha), Dinguessou (10,6 m/ha) et Dalaba (10,1 m/ha).

Il est à noter que le niveau de desserte des quartiers en voirie aménagée est faible dans l'ensemble, ce qui accentue le caractère rural de la ville. Les routes revêtues sont en bon état et ont bénéficié en 1996 et 1997 de travaux de renforcement. Il en est de même des nouvelles routes latéritiques construites en 1997. Par contre, l'ancienne route latéritique qui délimite les quartiers de Mosquée et Togoro est très en mauvais état (la couche de fondation a disparu par endroits) du fait de l'absence d'entretien.

c) L'électrification

Le réseau électrique basse tension, long de 27.022 mètres présente certaines disparités dans sa répartition par quartier. En rapport avec la superficie brute du quartier, on constate que Gomba, Dandémayo et Dalaba sont les plus équipés en ligne électrique avec respectivement 95,7 m/ha, 83,7 m/ha et 85,3 m/ha. Les quartiers de Togoro et Mosquée affichent respectivement 58,7 mètres et 55,9 m/hectare. Dinguessou demeure le quartier le moins desservi avec seulement 36 mètres à l'hectare.

Le réseau d'éclairage public pose un problème d'entretien courant. Le contrat signé entre la municipalité et la SENELEC n'est pas appliqué et les ampoules défectueuses ne sont pas changées.

En dépit de l'importance du réseau basse tension, le niveau de branchement des ménages est très faible. En effet, le nombre total d'abonnés tous consommateurs confondus s'élève à 792 soit un abonné pour 2,5 ménages.

Le quartier de Gomba qui englobe le centre ville est le mieux desservi avec 124 abonnés soit un branchement pour 17 personnes. Il est suivi par le quartier Mosquée qui, malgré le nombre le plus élevé d'abonnés (226 soit 28,5 % du total), possède un abonné pour 20 personnes. Les quartiers de Dandémayo (161 abonnés) et Dinguessou (127 abonnés), viennent ensuite avec respectivement 22 et 24 personnes par branchement. Dalaba et Togoro affichent les chiffres les plus faibles avec respectivement 95 et 59 abonnés. Le nombre de personnes par branchement est de 28 à Dalaba et 34 à Togoro.

d) Alimentation en eau potable et assainissement

- **Le réseau d'alimentation en eau potable** développe un linéaire de 24.800 mètres. Selon la longueur de réseau à l'hectare, les quartiers de Dandémayo et Mosquée semblent mieux équipés avec respectivement 105,5 m/ha et 90,6 m/ha. Les quartiers de Gomba, Togoro et Dalaba viennent ensuite avec respectivement 60,9 m, 56,2 m et 49,6 m. Le quartier de Dinguessou présente la longueur de réseau à l'hectare la plus faible avec seulement 34,7 mètres.

Le réseau d'alimentation en eau est en amiante ciment au centre ville et en PVC pour le reste de la ville. Il est en partie vétuste et les pertes de réseau peuvent dépasser 10 %.

Le nombre d'abonnés est estimé à 441 soit un branchement pour 4,5 ménages d'où les difficultés d'accès à l'eau potable d'une bonne partie de la population. Cette situation s'est aggravée après le désengagement de la municipalité des bornes fontaines. En effet, sur les 24 bornes fontaines qui existaient, seules 11 sont encore fonctionnelles et transformées en bornes fontaines payantes. Elles sont localisées à Dinguessou (3), Mosquée (4), Dandémayo (3) et Dalaba (1).

La consommation en eau potable est faible. Elle est estimée à 9000 m³ par bimestre, soit 9,5 litres par habitant et par jour. Ce chiffre est loin de la norme de 35 litres souhaitée. Aussi, une bonne partie de la population du fait de leurs faibles revenus utilisent l'eau des puits ou du fleuve, malgré les risques de maladies.

Le projet " alimentation en eau des centres fluviaux ", en cours d'exécution pour 14 mois, prévoit :

- la réalisation de 17.000 m de réseau de canalisation;
- le fonçage de trois forages dans le quartier de Gomba, en bordure du fleuve (captage de la nappe du fleuve);
- la construction d'un nouveau château d'eau de 350 m³ en remplacement de celui de 100 m³;
- la réalisation de branchements sociaux et de 25 bornes fontaines.

Il est à noter que ce projet qui intéresse tous les quartiers à l'exception de Gomba va contribuer à améliorer la qualité de l'eau et les conditions d'accès des populations à l'eau potable.

- **L'assainissement** : comporte trois composantes à savoir les eaux usées, les eaux pluviales et les déchets solides.

Il n'existe pas de **réseau collectif d'assainissement eaux usées**. L'évacuation des eaux vannes est résolue de manière individuelle. Mais les latrines ne respectent pas toujours les règles de l'art et les fosses sont vite remplies en raison de la nature imperméable des sols. Aussi est-il urgent de développer un programme de latrines améliorées, de réparer la tone à liser et d'aménager un point de vidange.

En ce qui concerne les **eaux de pluie**, leur drainage est imparfaitement réalisé. A l'exception de quelques petits caniveaux maçonnés (HLM, place L.S.Senghor) et quelques buses sur la voirie latéritique, il n'existe aucun système d'évacuation des eaux de pluie. Aussi, le drainage des eaux de pluie constitue-t-il un véritable problème d'environnement urbain. Cette situation est à la base de la destruction de nombreux logements en banco et la prolifération des moustiques.

Les ordures ménagères, depuis l'arrêt de l'appui de certains partenaires de la coopération décentralisée et la déficience des équipements municipaux de collecte (panne du tracteur, du camion benne), sont imparfaitement ramassées. Des dépôts sauvages d'ordures persistent dans certains quartiers. Ces ordures doivent être collectées et valorisées comme composte pour servir à l'agriculture péri-urbaine au niveau d'une décharge aménagée.

e) Récapitulatif de l'inventaire des équipements et infrastructures

L'inventaire et l'analyse des équipements collectifs réalisés avec la commune, les services déconcentrés et les populations ont permis de faire le point de l'Etat actuel de fonctionnement des divers équipements de superstructure et des infrastructures. Le tableau ci-après fait la récapitulation de l'inventaire des équipements et infrastructure:

Tableau n° 7: Niveau de desserte par les équipements et infrastructures

Quartier	Unité	Mosquée	Dingue ssou	Dandé mayo	Togoro	Dalaba	Gomba	Ensem- ble
Infrastructure								
1. Population Totale	Nb.	4503	3108	3491	2025	2659	2146	15.786
2. Surface Totale	Ha	52	128	39	38	46	115	418
DESSERTE PAR EQUIPEMENT								
- Education								
3. Ecole préscolaire	Nb.						1	1
4. Classe préscolaire	Nb.						3	3
5. Garderie d'enfants	Nb.						1	1
6. Ecole élémentaire	Nb.	1		1	1	1	3	7
7. Classe école élément.	Nb.	6		12	6	2	22	48
8. Ecole ens. Moyen	Nb.						1	1
9. Classe ens. Moyen	Nb.						11	11
10. Ecole secondaire	Nb.		1					1
11. Centre d'ens. technique	Nb.						1	1
- Santé								
12. Centre de santé	Nb.						1	1
13. Lits hospital	Nb.						32	32
14. Lits maternité	Nb.						10	10
15. Poste de santé	Nb.					1		1
- Jeunesse/ Sport/ Loisirs								
16. Stade				1				1
17. Terrain aménagé							1	1
18. Théâtre de verdure							1	1
19. Salle sport				1				1
- Marchés								
20. Marché central		1				1		
21. Marché quartier							1	
- Culte et cimetière								
22. Mosquée		1	1					2
23. Eglise / Chapelle		1					1	2
24. Cimetière						1		1

- Administration/ encadrement								
25. Service administratif	Nb.		3		2	8	13	
26. Bureau de poste	Nb.		1				1	
27. Agence SENELEC	Nb.					1	1	
28. Agence SDE	Nb.					1	1	
29. Agence SONATEL	Nb.					1	1	
30. ONG/ Autre	Nb.	1	1				2	
31. Armée, Gendarmerie, Police, Prison	Nb.					4	4	
DESSERTE PAR LES INFRASTRUCTURES								
- Voirie								
32. Voirie revêtue	m	175	713	525		463	3400	5276
33. Voirie en latérite	m	725	650		725		1100	3200
34. Voirie Totale	m	900	1363	525	725	463	4500	8476
35. Voirie Totale/ha	m	17,3	10,6	13,4	19	10,1	39,1	20,3
- Electricité								
36. Ligne BT	m	2907	4607	3732	2232	3922	9622	27022
37. Longueur Rés./ha	m	55,9	36	95,7	58,7	85,3	83,7	64,6
38. Nombre branchements	nb.	226	127	161	59	95	124	792
-Eaux potables/Assainissement								
39. Canalisation eau potable	m	4716	4448	4115	2137	2285	7009	24800
40. Canalisation /ha	m	90,6	34,7	105,5	56,2	49,6	60,9	59,3
41. Branchement eau	nb.	77	116	73	38	32	104	441
42. Réservoir	Nb.					1	1	1
43. Caniveau	m						250	250
44. Bornes fontaines payantes fonctionnelles	nb.	4	3	3		1		11

2.4 GESTION MUNICIPALE

2.4.1 – Principales compétences de la commune

La loi 96-07 du 22 Mars 1996, portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales a investi à la commune de Kédougou des compétences relative à :

- la gestion et l'utilisation du domaine privé de l'Etat, du domaine public et du domaine national;
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles (autorisation de coupe, perception quote part sur les amendes, gestion des déchets, lutte contre la pollution et les nuisances, protection des ressources en eaux, élaboration plan d'action pour l'environnement...);
- la santé de la population et l'action sociale (gestion et entretien de centres de santé, construction, gestion et entretien de postes de santé, du CPRS, secours, appui au financement des projets productifs au profit des déshérités);

- la jeunesse, les sports et les loisirs (promotion et animation des activités de jeunesse et de sport, l'impulsion des sociétés éducatives, l'appui aux ASC, la gestion des stades et terrains de jeux, la participation à l'équipement des associations sportives...);
- la culture (conservation des sites et monuments historiques, organisation journées culturelle, gestion orchestre et de troupes théâtrales, création et gestion de centres socio-culturels et de bibliothèques...);
- l'éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelle (construction, entretien et recrutement personnel des écoles préscolaires et élémentaires, allocation de bourses et d'aides scolaires, participation à la gestion des lycées et collèges; recrutement et formation d'alphabétiseurs, la mobilisation des ressources et la mise en place d'équipements d'alphabétisation, traduction tradition orale, langue nationale à l'école, presse en langues nationales, plan prévisionnel de formation professionnelle, l'entretien et le recrutement du personnel des centres de formation, l'appui à de petits projets d'ateliers, plan communal d'insertion professionnelle, partenariat école/ entreprise);
- la planification (élaboration et exécution du Plan d'investissement communal, contrat plan en association avec l'Etat...);
- l'Aménagement du Territoire (avis sur le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire);
- l'Urbanisme et l'habitat (élaboration du Plan directeur d'urbanisme, du SDAU, des Plans de détail, de lotissements, délivrance de permis de construire, de certificats d'urbanisme, de permis de démolir.

2.4.2 – Organisation et fonctionnement des services municipaux

L'administration communale est assurée par le maire assisté :

- d'un bureau municipal constitué de trois adjoints:

- le premier adjoint remplace le maire et assure entre autre la gestion du personnel, suit les décisions, arrêtés, actes municipaux, veille à la collecte des taxes et l'occupation du Domaine public, s'occupe de l'état des versements des recettes;

- le second adjoint est responsable de l'état civil, des autorisations de spectacles, la gestion des infrastructures et du matériel, le suivi des projets de nettoyage, d'assainissement et de développement;

- le troisième s'occupe des affaires Domaniales (attestations foncières, vente de parcelles, frais de bornage...).

- d'un secrétaire municipal:

- le secrétaire municipal gère le personnel en relation avec le premier adjoint;

CHAPITRE III : SYNTHESE DES PRINCIPAUX BESOINS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Le principe retenu de manière uniforme pour toutes les communes du Sénégal est celui de Plans d'Investissements de la Commune (PIC) pour une durée de six (6) ans. La dénomination de ces plans peut faire penser qu'il s'agirait simplement d'une liste d'investissements de la commune pendant cette période de six ans. Finalement il est retenu que les PIC soit en fait un Plan de Développement Economique et social à l'échelle de la commune. Pour la Commune de Kédougou le Plan d'Investissement de la Commune, comporte deux (2) composantes principales :

- un Programme d'Investissements Publics de la Commune ;
- un programme d'Appui aux initiatives de base.

a) Le Programme d'Investissements publics de la Commune

Il comprend l'ensemble des infrastructures et autres dépenses d'investissement que la Municipalité de Kédougou envisage de réaliser dans les six prochaines années. Ces investissements, dans le périmètre municipal, sont destinés à permettre à la ville de Kédougou de mieux jouer son rôle de pôle économique principal du département grâce à une meilleure connexion avec son arrière pays et un aménagement qui favorise l'éclosion et le développement d'activités économiques multiples.

Le maître d'œuvre de la réalisation de ces investissements est la Municipalité. Le Programme d'Investissement Public de la Commune comprendra également les dépenses de développement institutionnel qui permettront à la municipalité de mieux jouer son rôle de planificateur du développement économique et de Maître d'œuvre des gros investissements communaux.

b) Le Programme d'Appui aux initiatives de base

Ce programme contiendra l'ensemble des actions qu'il serait souhaitable de réaliser au bénéfice des populations en vue d'accroître le niveau de l'activité économique et sociale . L'identification des actions se fait en partant des besoins exprimés par les populations elles-mêmes à travers les projets des différents groupes socioprofessionnels. Il s'agira donc d'un programme axé autour des bénéficiaires du développement et qui correspondent réellement à des projets susceptibles d'améliorer de façon durable leurs conditions économiques et sociales d'existence.

Certes ces projets vont en définitive concerner les secteurs et sous-secteurs qui, de manière classique, faisaient l'objet jusqu'à présent d'exercices de planification. Mais ici l'innovation introduite est que la planification des actions ne part plus des secteurs et sous-secteurs (agriculture, industrie, santé, etc.) mais prend comme point de départ les populations en tant que cibles et destinataires du développement. Les groupes cibles identifiés sont alors, de manière exhaustive :

- les artisans et corps de métiers (maçons, entrepreneurs de bâtiment et TP, bijoutiers, menuisiers, mécaniciens et réparateurs, etc.)
- les groupements de femmes

- les groupements de jeunes filles
- les groupements de jeunes
- les groupements coopératifs :
 - . pêcheurs
 - . éleveurs
 - . agriculteurs
- les groupes particuliers :
 - . handicapés
 - . veuves, mères d'orphelins, etc.

Cette façon d'identifier les actions envisageables présente plusieurs avantages :

- . les projets sont exprimés par les populations elles-mêmes ;
- . les projets peuvent être individuels ou collectifs ;
- . un projet peut concerner un ou plusieurs secteurs ou sous-secteurs d'activité ;
- . l'identification des projets peut se faire même en cours d'exécution du plan.

3.1 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le Plan d'Investissement Communal (PIC) tient lieu de Plan de Développement Economique et Social à l'échelle de la commune.

Le développement économique et social doit s'entendre au sens du développement humain, c'est à dire de l'élargissement des possibilités de choix qui s'offrent aux populations de la commune de Kédougou. Planifier, c'est à dire prévoir et organiser, cet élargissement des possibilités de choix doit se faire en tenant compte de plusieurs facteurs qui conditionnent l'évolution de la ville. Les objectifs et orientations stratégiques à fixer au PIC se définiront en fonction des paramètres qui, pour la ville de Kédougou en tant que système social organisé et " autonome ", sont soit endogènes soit exogènes.

Pour les éléments endogènes, il sera tenu compte de la population actuelle et à venir ainsi que de ses activités actuelles et futures et des potentialités du milieu.

Pour les éléments exogènes, les objectifs et orientation devraient prendre en compte:

- les objectifs et orientations des Plans et Programmes nationaux ;
- les objectifs et orientations des Plans et Programmes de la région de Tambacounda ;
- la situation de Kédougou en tant que capitale du département du même nom ;
- la situation de Kédougou en tant centre de transit d'échanges et de circulation de personnes et de marchandises en partance vers ou en provenance de la Guinée ou du Mali.

3.1.1- Orientations stratégiques provenant de facteurs exogènes

Globalement, le Plan d'Investissement Communal se fixe comme finalité l'amélioration des conditions économiques et sociales d'existence des populations de la Commune de Kédougou. Pour atteindre ce but, les deux programmes sont mis en œuvre avec des objectifs spécifiques :

- **Pour le Programme d'Investissement Publics de la Commune**, il s'agit à travers les investissements envisagés :

- de faciliter l'exercice d'activités d'échanges économiques dans le périmètre communal ;
- de faciliter les relations d'échanges économiques avec le reste du département de Kédougou et les pays frontaliers ;
- d'accroître les capacités de gestion et d'intervention de l'Institution municipale.

- **Pour le Programme d'Appui aux Initiatives de Base**, il s'agit à travers les projets à identifier et à financer pour le compte des populations :

- de diversifier les opportunités de gain de revenu ;
- d'augmenter les revenus des bénéficiaires ;
- de sécuriser les groupes vulnérables.

Les résultats permettant d'atteindre les objectifs fixés concerneront les acteurs principaux que sont :

- la Municipalité de Kédougou;
- les populations envisagées sous l'angle des différents groupes socio-professionnels;
- le Conseil Régional de Tambacounda;
- l'Etat Sénégalais.

Il est évident que ces différents acteurs auront besoin de partenaires techniques et de bailleurs de fonds dans les différents domaines de leurs responsabilités respectives.

Mais, il est important au départ d'affirmer, pour les objectifs que le But Ultime de l'exercice de Planification est d'Elever les conditions et la qualité de vie des Populations de la commune de Kédougou.

Cette amélioration des conditions et qualité de vie est un processus continu dont les résultats s'échelonnent dans le temps, en termes de résultats à court, moyen et long termes. La planification du Développement Economique et social de la Commune devra également tenir compte de ce facteur temps.

Du point de vue des options stratégiques, il est également important d'une façon générale que le développement des populations sera le fait des populations elles-mêmes qui seront alors dans l'essentiel concepteurs et acteurs des actions à envisager.

La Municipalité, le Conseil régional et l'Etat seraient surtout responsables de réaliser les grandes infrastructures, d'effectuer les investissements en développement des ressources humaines et de créer l'environnement propice à l'exercice des activités économiques et sociales des populations.

Ces activités de groupes socioprofessionnels devront être envisagées aussi bien en tant qu'activités de profits et en tant qu'activités de développement communautaires qui peuvent allier les objectifs de profits à des objectifs à caractère purement social.

Ce cadre général étant tracé, les objectifs et orientations stratégiques peuvent alors être davantage précises.

3.1.2- Orientations stratégiques provenant de facteurs endogènes

Ces buts et orientations stratégiques doivent tirer leur origine dans les problèmes et contraintes de la ville et son hinterland qu'il s'agira alors de résoudre ou de lever. Les problèmes et contraintes peuvent s'entendre au sens de besoins non satisfaits et/ou d'opportunités non ou insuffisamment exploitées.

L'agriculture demeure le secteur principal d'activité des populations de la commune de Kédougou. Une agriculture qui se déroule dans une zone bien arrosée mais marquée par des facteurs limitant qui sont :

- la faible disponibilité de terres arables;
- l'exposition des terres à l'érosion hydrique;
- la faiblesse de l'équipement des agriculteurs;
- la faiblesse des rendements;
- la faible utilisation des engrais et des semences sélectionnées;
- l'accès difficile aux terres de culture séparées des lieux d'habitation par un fleuve sans pont ni passerelle.

Cette situation se traduit évidemment par une faiblesse des revenus qui à son tour aggrave ces causes premières qui deviennent ainsi conséquences de la faiblesse des revenus, dans un engrenage à effets cumulatifs.

Mais Kédougou étant une ville rurale, ses populations quant à elles pratiquent aussi d'autre activités en plus de l'agriculture: commerce, artisanat d'art et d'œuvre, métier du bâtiment, transport, hôtellerie et restauration, activités administratives, services divers etc.

L'état de développement des activités qui conditionnent le plus le niveau et la qualité de vie des populations est largement dépendant de l'agriculture. Ces activités et services ne s'adressent évidemment pas aux seules populations de la ville de Kédougou, mais trouvent leur clientèle dans tout le département et au-delà; il s'agit d'une clientèle dont l'immense majorité est constituée d'agriculteurs avec les mêmes contraintes de revenus décrites ci-dessus.

Ces diverses activités de vente de biens et services dépendent donc des revenus agricoles de toute la population du département mais connaissent des contraintes propres les empêchant de satisfaire la demande actuelle (en qualité) et future (en quantité et en qualité). Ces contraintes dans l'essentiel se résument à trois principales:

- équipement inadéquat, pour un travail de qualité;
- faible capacité technique et managériale (faiblesse ou absence de formation);
- faibles capacités financières (fonds propres insuffisants, difficile accès au crédit).

La plupart de ces activités se déroulent dans un cadre informel malgré la présence d'organismes et d'associations socio-professionnelles (Chambre des métiers, UNACOIS, GES, FGPF, FAFS, Association de Jeunes, Unions de coopératives agricoles, etc.).

Les populations de Kédougou s'adonnent également à la pêche (fluviale et lacustre), à l'élevage (bovins, ovins, caprins et volailles) et à la cueillette de produits de la forêt (madd, bois d'œuvre, paille, miel...).

La pêche est limitée dans son développement par le manque d'équipement (pirogues, filets, moteur) tandis que l'élevage connaît un faible rendement de ses produits du fait d'un environnement naturel hostile et d'une organisation insuffisante des éleveurs. Pour les populations de la ville de Kédougou, les facteurs limitant concernent surtout l'Aviculture pour laquelle il n'y a aucune action systématique de prophylaxie avec comme conséquence une forte mortalité et l'absence de production locale d'œufs. Les produits de la cueillette lorsqu'ils ne sont pas utilisés sur place, sont " exportés " vers le reste du Sénégal, sans transformation aucune et à de faibles prix du fait de l'éloignement des marchés de consommation (Dakar...) et de la crainte de leur pourrissement.

En plus de l'agriculture et des activités classiques de production de biens et services, la ville de Kédougou compte un secteur moderne naissant lié au développement du tourisme (hôtels, restaurant, transport) et à l'installation d'entreprises de prospection et d'exploitations aurifères. Les investisseurs sont toujours de l'extérieur (reste du Sénégal) ou pays étrangers; la difficulté à saisir ces opportunités viennent de l'absence d'une main d'oeuvre qualifiée à l'activité de ces entreprises. Les campements par exemple sont obligés de recruter sur place une main d'oeuvre sans qualification avec comme conséquence un service à la clientèle qui par endroits laisse à désirer (cuisine, hygiène des réceptifs, guides de chasse, traduction/interprétation, etc.).

Les facteurs endogènes liées aux infrastructures communales ont pour noms :

- insuffisance de la voirie communale aménagée;
- absence de tout moyen de transport public urbain;
- absence de locaux à usage professionnel (Bureau, centre commercial autre que le marché, zone artisanale);
- absence d'infrastructures collectives d'assainissement;
- déficience de certains équipements de superstructure de base (centre de santé, écoles élémentaires, terrains de jeux...);
- accès difficile à la ville de Kédougou en provenance de certaines localités (Bandafassi, Fongolimbi...), du fait de l'absence de ponts et de passerelles pour traverser le fleuve à toute heure et en toute saison.

Ainsi, malgré le désenclavement récent par rapport à Tambacounda et Dakar, Kédougou est enclavé par rapport à son arrière pays et connaît un enclavement interne entre ses six quartiers : la circulation des biens et des personnes est freinée tant par rapport à l'hinterland qu'au sein de la ville elle-même.

L'indigence des infrastructures urbaines s'explique en grande partie par le manque de moyens de l'institution municipale. Jusqu'à présent les investissements ont été réalisés par l'Etat central. La politique de Régionalisation partage aujourd'hui cette responsabilité entre l'Etat, le Conseil Régional et la Municipalité. L'Etat des finances Municipales montre la quasi-inexistence de capacité d'investissement. La faiblesse des moyens financiers de la Municipalité est en grande partie le reflet du sous-développement économique des populations de la ville. Les revenus de la municipalité, hors le concours apporté par l'Etat central, dépend largement du niveau de revenu des populations, de l'importance et de la diversité des activités économiques. C'est à dire que même si des apports extérieurs doivent être recherchés pour la réalisation des infrastructures, il sera en même temps indispensable d'obtenir :

- une élévation des revenus des agents économiques de la commune et du Département;
- une amélioration de l'efficacité du recouvrement des taxes;
- une gestion financière de la municipalité qui prend en charge la nécessité d'année en année, d'obtenir une épargne budgétaire accrue destinée à couvrir des dépenses d'investissements. La commune ne pourra pas continuer à " négliger " son budget d'investissements au profit exclusif de son budget de fonctionnement.

3.2 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX BESOINS

Les principaux problèmes ont été identifiés et des esquisses dégagées, au cours des réunions tenues avec le conseil municipal, les quartiers et les divers groupements socio-professionnels. Les principaux résultats de ce travail de concertation et de consultation regroupant tous les partenaires du développement communal sont présentés dans le tableau n° 7 en distinguant :

- les besoins exprimés par les autorités municipales ;
- les besoins des quartiers (besoins d'intérêt général) ;
- les besoins des groupements associatifs (associations de jeunes, de femmes, de handicapés, de retraités ...) ;
- les besoins des groupements socio-professionnels (chambre des métiers, coopératives ...).

Tableau n° 12: Synthèse des besoins et solutions proposées au cours des réunions avec la commune, les quartiers, les jeunes et les groupements de femmes

POTENTIALITES	CONTRAINTES	SOLUTIONS PROPOSEES
A/ NIVEAU COMMUNE		
1. Potentiel fiscal non négligeable (existence de sociétés de développement ou commerciales opérant dans la commune)	- Recettes municipales faibles - Bas niveau de recouvrement des taxes	- sensibiliser les populations à payer les taxes, - augmenter l'assiette des impôts (récupération impôts des sociétés)
2. les membres des sept (7) commissions municipales ont des niveaux moyen à supérieur de formation	- manque d'efficacité des commissions municipales	- formation des membres des commissions dans les domaines de compétences
3. Conseil municipal complet et disponible à assumer ses missions	- faible prise en charge des nouvelles missions transférées par la loi sur la régionalisation par les conseillers	- renforcement institutionnel de la commune (formation des conseillers municipaux)
4. Activités accrues des autorités municipales vis à vis des populations de la commune et de l'arrière pays	- absence de moyens de déplacement des autorités municipales	- achats de véhicules dont l'utilisation doit être justifiée
5. Existence de terres cultivables à l'ouest (CR de Bandafassi) et au sud (CR de Dimboly) et le long des berges du fleuve Gambie	- insuffisance de terres agricoles,	- étendre les limites du périmètre communal à l'ouest et au sud, - entente avec les communautés rurales de Bandafassi et Dimboly,
	- difficultés de franchissement du fleuve Gambie pour accéder aux terres situées au sud dans la communauté rurale de Dimboly, -	- réhabilitation du bac de Fongolimbi, - construction d'une passerelle sur le fleuve, - construction d'un pont, - réfection d'un radier submersible, achats de chalands,
	- sous exploitation des terres de remblais alluviaux le long des berges du fleuve Gambie au sud de la ville	- développer le maraîchage et la culture fruitière le long des berges du fleuve
6. Disponibilité de terrains à densifier et/ou	- structure urbaine distendue et amorphe	- restructuration de l'espace occupé par le

3.4.2 - Le financement du Programme d'Appui aux Initiatives de Base

Le Programme d'Appui aux initiatives de Base concerne les besoins des populations en vue d'élargir la sphère des choix économiques et sociaux qui s'offrent à elles. Le processus d'élaboration du Programme a permis, en adéquation avec le diagnostic, d'enregistrer les besoins des populations sans faire de projets. Les plans de financement ont fait apparaître que les promoteurs, proportionnellement à leurs moyens, sont prêts à apporter leurs contributions. Mais ces moyens étant limités, l'essentiel des contributions sera attendu des sources externes de financement.

Contrairement au Programme d'Investissement Publics de la commune (PIC), il ne sera pas nécessaire de déterminer un montant fixe pour le Programme d'Appui aux Initiatives de Base. Sur la base des objectifs et des orientations générales retenus, les projets des populations seront reçus et sélectionnés par la Cellule Communale d'Appui au Développement. La sélection se fera sur la base des critères de conformité et en fonction de la disponibilité des moyens financiers. La Cellule pourra ainsi compter sur les fonds disponibles, mais elle s'activera également, pendant toute la durée du PIC, à intéresser d'autres bailleurs de fonds.

Les projets présentés par les populations et les groupements socio-professionnels concernent en général des activités génératrices de revenus; ils répondent donc aux objectifs généraux d'augmentation et de diversification des revenus; la limitation principale sera la disponibilité de moyens premiers à mobiliser. Il sera donc judicieux de retenir deux modes de financement:

- la subvention : pour les infrastructures, équipements lourds et outillages des projets productifs et pour la totalité des projets à caractère social (santé, éducation -formation, etc.).
- le prêt : pour les besoins en fonds de roulement des projets productifs à caractère lucratif.

3.4.3 - Le Programme d'ancrage de la Municipalité

Les deux programmes qui constituent le Plan sur six ans nécessitent d'importants moyens financiers. Il est évident que la Commune comme les populations ne disposent pas de tels moyens et que des apports externes seront nécessaires.

Le processus de discussions et de concertations a fait naître, chez les populations, les services techniques et les élus municipaux, des espoirs très forts. Ces attentes doivent, dans les meilleurs délais, connaître un début de concrétisation pour maintenir l'adhésion massive obtenue. Il serait donc bon, pour le démarrage de l'exécution du PIC de choisir doré et déjà, un certain nombre de Projets à financer en attendant que les autres soient mieux étudiés. Il s'agit d'actions dont les coûts et les délais d'exécution ne sont pas élevés et leur impact au niveau des cibles se font ressentir immédiatement. Les projets suivants ont été identifiés avec l'équipe du bureau municipal :

- équipement de la Mairie en matériel de bureau ;
- remplacement des ampoules des points lumineux dans les quartiers ;
- l'aménagement du terrain de basket ball ;
- réhabilitation/aménagement de la Place publique L.S. Senghor.

3.4.4 Les mécanismes de Pérennisation

Pour assurer la continuité des actions et la pérennité des résultats, il sera nécessaire de mettre en place un certain nombre de mécanismes de gestion destinés à assurer leur durabilité. Ces mécanismes ne seront évidemment pas les mêmes selon que le bénéficiaire sera la Municipalité ou les populations.

Programme d'Investissements Publics de la Commune

Les infrastructures municipales, au delà de leur coût de réalisation, posent le problème de leur entretien régulier et de leur renouvellement au terme de leur durée de vie. Lorsque la Municipalité obtient les moyens financiers pour acquérir ou réaliser ces infrastructures, elle doit en même temps mettre en place les mécanismes de leur entretien et réfection régulier ainsi que de leur renouvellement futur.

i) Pour les entretiens et réparations

La Municipalité devra, chaque année prévoir et inscrire dans son budget de fonctionnement les moyens nécessaires aux entretiens et réparations de toutes les infrastructures relevant de sa responsabilité. La Municipalité doit, lors de la conception de ces infrastructures, opter pour les choix techniques qui minimisent les coûts d'entretien et de réparation. Cette contrainte de l'entretien régulier et de la réparation des infrastructures et équipements est une des principales raisons qui ont poussé le Bureau Municipal et le Receveur du Trésor à s'entendre sur le principe d'une prévision des recettes et des dépenses sur une période d'au moins trois ans. Il est vrai que du point de vue des règles de la comptabilité publique, les budgets des municipalités ne sont prévus et approuvés que pour un an.

ii) Pour le renouvellement

Il est très fréquent au Sénégal que des infrastructures et équipements arrivés au terme de leur durée de vie ne soient pas renouvelés parce que les moyens financiers nécessaires ne sont pas disponibles alors que la nécessité et la date de leur renouvellement sont parfaitement prévisibles. On assiste alors à une dégradation des bâtiments, des routes et pistes, des ponts, des véhicules, etc. sous le regard impuissant de l'Etat et des collectivités. Une telle situation ne peut pas continuer. Il est dès lors indispensable, de prévoir dans le budget de la commune des comptes de réserve destinés au renouvellement de ces infrastructures et équipements.

Une difficulté va surgir pour les infrastructures que la commune a reçu de l'Etat et qu'elle n'a pas réalisés ou acquis ; la même difficulté se posera pour les infrastructures comme l'hôtel de Ville ou le marché, qui existent depuis longtemps et pour lesquelles aucune réserve n'avait jamais été constituée. En attendant que des discussions soient engagées avec l'Etat pour une solution, la commune pourra retenir d'appliquer ce principe d'amortissement pour les infrastructures et équipements nouveaux qui seront acquis ou réalisés à partir de la première année du présent PIC.

Ces comptes spéciaux de renouvellement vont figurer dans les budgets triennaux cités ci-dessus ainsi que dans les budgets annuels officiels.

Le Programme d'Appui aux initiatives de base

Au moment de leur élaboration, les projets proviennent des populations elles-mêmes, galvanisant ainsi leur adhésion aux actions entreprises. Mais pour que ces projets soient durables dans le temps, il sera indispensable au moment de leur conception qu'on s'assure de la rentabilité pour les projets à caractère lucratif et que l'amortissement du matériel et de l'équipement soit assuré tant pour les projets à caractère lucratif que pour les projets à finalité sociale. Le fonds de crédit pour les besoins en fonds de roulement contribue aussi à la pérennisation des actions.

i) La rentabilité financière pour les projets à caractère lucratif

Dans son travail de sélection, la cellule communale d'appui au développement ne devra retenir que les projets ayant des bénéfices positifs, tels qu'exprimés dans les comptes d'exploitation prévisionnels. Pour que l'analyse soit significative, elle doit porter sur un minimum de cinq ans. Cette analyse se fera en gardant à l'esprit qu'en général les projets présentent des résultats négatifs les premières années mais le nombre d'années à résultats négatifs doit être très limité (deux ans pour les micro-projets).

Il est évident que la rentabilité effective d'un projet dépendra de la qualité de la gestion.

ii) L'amortissement des matériels et équipements

Dans beaucoup de projets de développement communautaire, on assure la disponibilité de trésorerie pour le renouvellement des équipements par l'ouverture d'un compte d'épargne dans lequel sont versées, au fur et à mesure des recettes, les sommes correspondant au montant de l'amortissement. Ce principe pourra être retenu pour tous les projets générateurs de revenus. Les promoteurs, dans le contrat de financement, s'engageront à verser une quote-part de leurs recettes dans un compte d'amortissement à ouvrir dans une institution financière installée à Kédougou. La cellule communale d'appui au développement, dans le cadre de son travail de suivi, mettra en place, en accord avec le promoteur et l'institution financière, les mécanismes de contrôle qui permettront de s'assurer que les sommes déposées ne feront pas l'objet de retrait à des fins contraires aux intérêts à long terme du projet financé.

Il faut cependant remarquer que cet argent pourrait connaître une affectation rentable pour le bénéfice des promoteurs.

Les projets à caractère social pour lesquels il n'y a pas de possibilité de récupération des coûts ne pourront pas mettre en place de mécanisme d'amortissement grâce à des recettes. Il serait cependant légitime d'obtenir des populations bénéficiaires des financements, le principe d'une cotisation modique en vue de constituer un fonds d'investissements qui servirait à assurer le renouvellement des équipements et même plus tard la réalisation d'autres investissements. Mais l'adhésion des populations ne pourra être pérenne que si le fonds en question fait l'objet de mécanismes de gestion qui garantissent la transparence de ses opérations.

CHAPITRE IV - DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PIC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

4.1 CADRE INSTITUTIONNEL ET INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PIC

Il sera nécessaire d'assurer une certaine cohérence entre le PIC et l'ensemble des plans de développement des communautés rurales. La mise en place de la Cellule Communale d'Appui au Développement constitue le dispositif institutionnel principal de cette mise en cohérence. En effet, elle est présidée par le Maire de Kédougou et sera composée de la Municipalité et de ses différents partenaires.

Il sera utile d'assurer la représentation des populations et des services techniques de l'Etat, de la SODEFITEX, de bailleurs de fonds et de certains projets et ONG déjà installés ou qui viendraient s'installer dans le département de Kédougou.

Pendant cette période, la cellule municipale d'appui au développement se chargera des conventions et/ou contrats de développement à tous les niveaux de catégories d'acteurs.

Dans le financement global du PIC, une partie des sommes allouées devra être affectée à cette cellule pour lui permettre de jouer ce rôle central (moyens logistiques, frais d'étude et de suivi, frais de fonctionnement).

4.2 LE PLAN DE SUIVI POUR L'INSTITUTION COMMUNALE

La commune, maître d'œuvre du PIC sera le premier acteur impliqué dans le suivi. Mais les autres acteurs ont également des responsabilités dans le dispositif de suivi. Ils convient de rappeler que le suivi se distingue de l'évaluation dont il est différent. Le plan de suivi sera le système d'informations destinées à fournir aux décideurs des données précises, détaillées ou synthétiques, pour conduire l'exécution du projet et éventuellement réajuster de manière immédiate les activités. Il suppose donc une activité permanente de collecte des données et informations, de traitement et de diffusion de l'information. Le suivi se prolonge aussi par les missions de supervision et de contrôle effectuées par et pour le compte des différents partenaires : Etat, bailleurs de fonds.

Un plan de suivi digne de ce nom, devrait également partir d'une bonne connaissance de la situation de référence, c'est-à-dire des conditions prévalant avant le démarrage du PIC. On pourrait ainsi mesurer les progrès réalisés pour chaque indicateur retenu. Mais l'absence, surtout d'informations économiques fiables, rend cet exercice malaisé. Il convient cependant de noter qu'un certain nombre d'études vont être conduites et dont les résultats pourront être utilisés pour constituer une base de données économiques et sociales : recensement de l'agriculture, recensement général de la Population et étude sur la pauvreté.

Ainsi, au plus tard à l'issue de la première année du PIC, un véritable Plan de suivi, c'est-à-dire d'un système d'information et de gestion du PIC pourra être élaboré.

Mais dès le démarrage du PIC, des rapports trimestriels et annuels globaux devront être élaborés par la cellule communale d'appui au développement pour permettre le suivi des deux programmes et des projets qui les composent.

De même la municipalité devra instituer la pratique d'un rapport annuel d'exécution de son budget qui aille au delà de la simple compilation de chiffres. Ce rapport devra comporter une partie analytique qui examine les conditions générales et spécifiques d'exécution de chaque budget annuel aussi bien pour les recettes de toutes origines que pour les dépenses d'investissements et de fonctionnement.

Le contrôle comptable et financier sera également un instrument important du dispositif de suivi. Il sera un élément pour emporter la confiance et l'adhésion des partenaires financiers externes.

Le principe à retenir est celui d'un audit annuel, par un expert-comptable ou un auditeur agréé, de tout fonds mobilisé dans le cadre du PIC. Les frais d'audit feront l'objet d'une budgétisation préalable dans le protocole de financement signé avec ces partenaires externes.

4.3 EVALUATION DU PIC

L'évaluation du PIC sera constituée par les exercices intermittents de mesure des impacts des programmes et projets. La démarche de l'évaluation consistera en premier lieu à se poser des questions sur la pertinence des objectifs, stratégies et composantes du PIC. Ces questionnements et la mesure du niveau d'atteinte des objectifs supérieurs permettront de procéder selon un échéancier préétabli, la substance même du PIC et de ses composantes.

L'évaluation du PIC pourra se faire en deux phases :

- une évaluation à mi - parcours, six mois avant la fin de la troisième année ;
- une évaluation finale six mois avant la fin de la sixième année.

Chacune de ces deux évaluations pourra revêtir un caractère participatif, mais être conduite par une équipe pluridisciplinaire de consultants non impliqués dans aucune partie de l'exécution du plan.

A la fin de la sixième année, une mission d'experts financiers devra procéder à la clôture formelle des programmes et projets du PIC.

i) L'évaluation à mi-parcours

Cette évaluation, sur la base des rapports de suivi préalablement produits et des observations de terrain, aura surtout pour mission d'examiner la pertinence des objectifs, stratégies et composantes du PIC en vue d'en proposer la révision.

Intervenant six mois avant la fin de la 3ème année ce rapport sera examiné en vue d'apporter les changements réalistes et nécessaires à la continuation des trois années suivantes. L'équipe d'évaluateurs s'attachera également à mesurer certains impacts et objectifs du PIC.

ii) L'évaluation finale

L'équipe qui la conduira aura pour mission de mesurer pleinement les impacts attendus du PIC tels que mentionnés dans le Plan de Suivi élaboré mais aussi les effets inattendus.

Le rapport d'évaluation finale portera également un jugement sur la pertinence des choix stratégiques des objectifs et des programmes. En plus des observations de terrain, les consultants utiliseront tous les rapports et études produits depuis le début du plan. Le rapport d'évaluation final servira à préparer les missions de clôture et l'élaboration du PIC suivant.

iii) La clôture du PIC

Assez souvent beaucoup de projets au Sénégal se terminent dans la confusion parce que ne comportant pas d'exercice formel de clôture. Il s'agit essentiellement de procéder à un recensement et à une évaluation des valeurs actives et passives du plan et de décider de leur affectation finale. C'est un processus essentiellement comptable et financier. Il pourra être confié à un expert financier assisté d'un nombre restreint de collaborateurs.

iv) La révision du PIC

Le PIC actuel, premier du genre élaboré pour la commune de Kédougou, s'élabore dans des conditions difficiles de disponibilité de l'information économique, sociale et financière quant aux coûts des actions et aux disponibilités des sources externes de financement. Il comportera donc au départ un certain nombre d'imprécisions.

Au delà donc de la nécessaire révision de tout plan, le premier PIC sera davantage précisé au cours de sa première année d'exécution. Une version finale sera donc produite à l'issue de cette première année (trois mois avant la fin de la première année). Cette première année de révision sera de la responsabilité de la cellule communale d'appui au développement en rapport avec le Bureau Municipal.

Le PIC a pour maître d'œuvre la Municipalité de Kédougou. L'instrument principal d'action de l'Institution Municipale est le Budget annuel. Bien que l'apport de l'Institution Municipale soit minime dans le financement, les révisions annuelles du budget auront un impact sur le PIC, notamment sur sa composante (Programme d'Investissement de la commune).

Il pourra donc être retenu que chaque année, il sera procédé à une réactualisation du Plan d'Investissement Communal. Mais le Programme d'Appui aux Initiatives de Base (PAIB) n'aura pas besoin de révisions aussi fréquentes. Les révisions du Plan d'Investissements Publics de la Commune interviendront surtout à l'issue des évaluations à mi-parcours et finale. Cependant pour ce PAIB, des ajustements pourront s'avérer nécessaires sur la base de rapports de suivi.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RECENSEMENT DES ORGANISATIONS EVOLUANT DANS LA COMMUNE

Nom de l'organisation	Nombre de membres	Type d'organisations	Date de Création	Localisation du quartier	Nom du responsable
Comité de santé communal		ASC			El Hadji Malick Diaw
3 ^{ème} âge		ASC			Demba Seyni Diallo
APE		ASC			El Hadji Malick Diaw
Coopérative Agricole		GP			Mamadou Boye Ba
Coopérative Eleveur		GP			Ismaila Sène
Comité ASAL		ASC			Yousouph Keïta
Handicapé		ASC			Boubacar Médoune Diop
Chevillard		GP			Hamet Ka
Exploitant forestier		GP			El Hadji Moussa Soumaré
Pêcheur		GP			Oumar Guèye
UNACOIS		GIE			Dame Mar
GES		GIE			Daouda Sall
Chambre des métiers		GP			El Hadji Toulourou dit Kaloga
Apiculture		GIE			Victoria Boubane
GAVD		ONG			Mbaye Ndiaye
RIU (Réseau Initiative Urbain)		GIE			Thierno Sidibé
Dinguessou		ASC			Sory Diallo
Forêt sacrée		ASC			Moussa Yoro Dansokho
ASCO (association socio-culturelle de la corniche)		ASC			Tama Bendian
AVPK		ASC	-		Nafiyou Diallo
Ben Khady		ASC			Ibrahima Kondé
Kamben		ASC			Sambou Sidibé
KEC (Kédougou étudiant Club)		ASC			Baba Bitèye
Gazelle		ASC			Mamadou Sène
Dalaba		ASC			
Compagnie		ASC			

Association Ben Khady		ASC			
Association Khan Ben		ASC			
Lawal Tamba		ASC			
Association des jeunes Bassaris		ASC			
Diokéré Indam		ASC			
Afia Dandé Mayo		ASC			Malamine Dantakha Jean Saliif Diallo
ODCAV					
Troupes artistiques et culturelles		ASC			Tama Boubane
Troupes artistiques et culturelles		ASC			

**ANNEXE 2 : FICHE D'IDENTIFICATION DES GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE
COMMUNE DE KEDOUGOU**

Types et nom d'organisation	date de création	Nom de la présidente	Nombre de membres	Domaines d'activités	Moyens	localisation
GPF Lawal Tamba	1982	Fatoumata Diallo	28	Agriculture petit commerce	Petit matériel maraîcher 1mil. PAGPF (crédit)	Gomba
Koba club I GIE	1983	Aïssatou Aya Ndiaye	41	Teinture, agriculture, petit commerce, tontine, crédit revolving	2 mil. PAGPF (crédit)	Dandémayo
GPF Dinguessou I	1983	Ndèye Ndao	25	Teinture, agriculture (arachide)	Presse à huile charrette (2 paires de bœufs) 1 mil. PAGPF (crédit)	Dinguessou
GPF Dinguessou II	1983	Mbène Guèye	25	Petit commerce	Petit matériel de teinture 200.000 frs PAGPF (crédit)	
GPF Compagnie II	1983	Lala Bayo	16	Teinture		
GPF Mosquée	1983	Aïssatou Diallo	24	Agriculture, crédit, petit commerce	1 mil. PAGPF (crédit)	Mosquée
GPF Dandémayo II	1894	Mamading Fofana	27	Agriculture (riziculture) petit commerce	200.000 frs caisse crédit case foyer PAGPF	Dandémayo
GPF Dandémayo I GIE	1985	Dado Traoré (Sira)	35	Agriculture (riziculture), petit commerce	Décortiqueuse à riz	

Types et nom d'organisation	Date de création	Nom de la présidente	Nombre de membres	Domaines d'activités	Moyens	Localisation
GPF Compagnie I GIE	1987	Rokhaya Diop	110	Agriculture, banques de céréales, tontine (crédit)	1 mil. PAGPF banque céréalière, remboursement sur deux ans	
GPF Dinguessou III	1994	Lamarana Diallo	26	Agriculture, petit commerce	1 mil. PAGPF banque céréalière, remboursement sur deux ans	
GPF Abattoirs	1994	Assy Diallo	27		1 mil. PAGPF banque céréalière, remboursement sur deux ans	
GIE teinturiers	1995	Binta Soumaré	6	Teinture	Petit matériel de teinture	Dandémayo
GIE Koba club II	1994	Penda Ba	25	Agriculture, petit commerce	200.000 PAGPF	Dandémayo
GIE Takky Liggey	1995	Awa Sèye	8	Agriculture, maraîchage	200.000 PAGPF	Dinguessou
GIE Dental Kawral	1995	Penda Diallo	24	Maraîchage	Moulin à pâte d'eau en vue (subv. Crédit régional)	Gomba
GPF Kawral	1995	Aby Diallo dite Néné Tabara	45	Tontine, prêt pour petit commerce individuel	Moulin à pâte d'eau en vue (subv. Crédit régional)	Gomba

Types et nom d'organisation	Date de création	Nom de la présidente	Nombre de membres	Domaines d'activités	Moyens	Localisation
GIE Kay Bax	1995	Fatim Seck	11	Tonine, prêt tournant	Moulin à pâte d'eau en vue (subv. Crédit régional)	Dinguessou
GIE Togoro	1995	Bernadette bianqueze	33	Agriculture (Programme rizicole vietnamien)	Moulin à pâte d'eau en vue (subv. Crédit régional)	Togoro
GIE Benkhady	1997	Doura Diallo	41	Agriculture (Programme rizicole)	Moulin à pâte d'eau en vue (subv. Crédit régional)	Mosquée
GPF Tokéré Endam	1997	Hassatou Diallo	13	Teinture, Programme rizicole	Petit matériel teinture (200.000 PAGPF)	Dinguessou
GPF Tessito	1997	Maimouna Dansokho	38	Riziculture, petit commerce	200.000 PAGPF	Mosquée
GIE Piral	1997	Aïssatou Sada Ndiaye	15	Riziculture		Dinguessou
GPF Xabin Xabaroké	1997	Fatounata Sidibé dite Kouniounkhou	37	Riziculture		Mosquée
GPF Walikaré	1997	Sira Boye Diallo	30	Agriculture (maïs, arachide, riziculture)		Togoro
GIE Jab Golladé	1997	Aïssatou Ndiadé	11	Riziculture		Dinguessou
GPF Kawral	1997	Maimouna Diallo	31	Agriculture (maïs)		Kénioto Peulh
				Riziculture, recherche		

GPF/TP	1997	Souba Kanté	17	d'or		Dinguessou
GIE Takky Ligey	1998	Ndèye Sanou Ndiaye		Tontine		Gomba (HLM)

Types et nom d'organisation	Date de création	Nom de la présidente	Nombre de membres	Domaines d'activités	Moyens	Localisation
ASSOCIATION DES JEUNES FILLES						
Section féminine AVPK	1995	Adama Dansolho	15	Collecte d'ordures ménagères, compostage, reboisement	Petit matériel agricoles à Itato	Dandemayo
Kawral (AJ)	1994	Kenda Kanté	36	Agriculture		Mosquée
Dinguessou I (AJ)	1993	Mame Sow	20	Teinture, agriculture		Dinguessou I

ANNEXE 3 : ASSOCIATIONS AFFILIEES A LA FAFS

Types et noms d'organisations	Date de Création	Nom de la Présidente	Nombres de membres	Domaines d'activités	Moyens	Localisation
Animatrice sanitaire	1989	Oumou Diaby	45			CM
Femme Welel	1993	Ndèye Samou Ndiaye				
Femme Sérère	1993	Diana Sarr				Dalaba
Femme Pulaar I	1993	Diénaba Ndiaye				
Femme Bassari	1995	Penda Bangare				Dandémayo
Femme Pulaar II	1995	Fatoumata Bansan Diallo				
Femme Bambara	1996	Adama Soukho				
Femme camp militaire	1995					
Femme entente ARP	1996	Aïda Ndiadé				
Ganou						
Femme fayda	1996	Fily Cissokho	33			
Femme secrétaire	1996	Ndèye Mayata Diop	13			
Veuve, mère d'orphelins	1997	Aminata Ndiaye	100			
Associations des ressortissantes de Rufisque à Kédougou	1998	Louise Ndiaye				
Association femmes Casamançaises	1997	Suzanne Boissy				

ANNEXE - A - LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS RECUS DE LA COMMUNE ET DES GROUPEMENTS DE POPULATIONS

N°	Intitulé	Description	Bénéficiaire	Coût	Observations
1.	COMMUNE Gestion des ordures ménagères	- Collecte et transfert des ordures dans une décharge autorisée - Vidange des fosses et puits - Contrôle de l'hygiène dans les maisons - Sensibilisation et mobilisation des populations - Aménagement de deux décharges	Commune (tous les quartiers)	263.902.000	- Prévoit un partenariat avec les ONG, GIE, Comité de quartiers, divers bailleurs de fonds - Achat matériel et équipement lourd (243.200.000 F) petit équipement (2.400.000 F) petit équipement de protection (7.150.000 F). - Fonctionnement (11.152.000 F)
2.	Ouvrage évacuation des eaux pluviales	- Relier les points bas aux canaux - Remblai de certaines poches difficiles à relier au réseau	Dandémayo, Dinguessou, Mosquée et Gomba.	100.000.000	- Assure la protection des constructions en banco - Travaux à exécuter en impliquant les GIE - Pour être efficaces, ces canaux, devront être jumelés avec l'aménagement de la voirie
3.	Programme d'hygiène collective	- latrines individuelles par ménage - édicules publics - Opérations poudrage pour lutter contre les moustiques - Elagage des arbres	Commune (tous les quartiers)	20.000.000	- Prévoit système de participation des ménages à l'investissement (apport main d'oeuvre)
4.	Aménagement voirie	- Aménager en latérite la voirie urbaine et trainage			- Coût en cours d'évaluation

5.	Aménagement espaces verts urbains	- Aménagement de la place L.S.Senghor, l'hôtel de ville, le centre d'accueil, les abords du stade - Equipement de certaines artères et équipements de bancs publics - Reboisement d'alignement	Commune	53.000.0000	- Partenariat entreprise GIE/Association pour exécution des travaux
6.	Réhabilitation et construction d'équipements	- Réhabilitation du marché central, marchés de quartiers, (Lawol Tamba et Togoro), la fourrière municipale, le garage de l'hôtel de ville, les abattoirs, - Construire un marché forain et une gare routière	Commune	135.000.000	- Impliquer les usagers dans la gestion des équipements pour assurer leur durabilité et leur meilleur fonctionnement - Marché Togoro est abandonné et celui de Lawol Tamba a des difficultés pour démarrer
7.	Franchissement du fleuve Gambie	- Equipement de deux points de passage en chaland de transbordement (vers la station d'épuration et sur la piste de Fongoléné)	Commune et Département	100.000.000	- Le centre de captage initialement prévu dans ce projet sera remplacé par des forages en cours d'exécution
8.	Appui institutionnel à la municipalité	- Moyens de déplacement (pajero, deux 505, une double cabine, 1 motobécane et deux vélos, ...) - Mobilier et équipement de bureau (mobilier, micro, photocopieuse,...) - Formation des conseillers municipaux et du personnel - Fournitures diverses - Fonctionnement		126.652.000	- Justifier l'utilisation de chaque véhicule
II	GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS ET GIE		-		Il s'agit parfois de groupements formés sur le tas au cours des rencontres de quartiers non formalisés
1.	Embouche bovine	- Production d'animaux de boucherie et rentabilisation du cheptel - Construction de deux étables (aliments d'appoints)	Groupement Dental Poular (Togoro) 18 membres	11.493.000	- Sollicite subvention de 4.255.520 et un prêt de 4.137.480 F. Apport en nature 3.100.000 F (étables en matériaux locaux)
2.	Embouche bovine	- Embouche de 80 bovins en trois bandes de 20	Groupement mixte		- Sollicite une subvention de 64 %

		- 1000 m de clôture, un puits, un abreuvoir, un magasin, une charrette à boeufs, 40 mangeoires, 2 étables de 200 m².	(Producteurs et bouchers à Dalaba) 15 membres	11.493.000	
3.	Embouche bovine	- Projet prévu à Mécéri 15 km de la ville - Embouche 150 bovins Ndama en bandes de 90 jours - Culture de 5 ha de maïs pour aliment bétail	GIE Wakhilubé à Dandémayo	23 616 000	- Etable (600 m²) = 4.020.000 - Magasin (150 m²) = 750.000 - Hangar (220 m²) = 603.000 - Clôture en dur (400 m) = 2.400.000 - 1 puits = 800.000 - petits équipements = 325.000 - Fonds de roulement = 13.928.000
4.	Embouche ovine	- Elevage de moutons	Ben Kuuto 17 membres	2.400.000	- Clôture (800 m = 1.221.000 F, un puits (350.000 F), une pompe (50.000 F) un magasin (250.000 F), mangeoire (260.000), abreuvoir (40.000), matériel technique (170.000), fonctionnement (2.100.000) - Subvention de 1.497.240 F
5.	Embouche ovine		GIE des secrétaires 17 membres	6.841.000	- Investissement (2.431.000 F), Subvention (1.497.240 F), Fonctionnement (2.100.000 F)
6.	Embouche bovine	- Elevage de 80 têtes en bande de 20	Groupeement Elh. Sory Ninthe Togoro 25 membres	11.493.000	- Subvention 64 %
7.	Embouche bovine	- Elevage de 45 têtes en 3 mois	Groupeement éleveurs Kéniéto	7.642.2000	- Apport (constructions locales, aliment bétail) = 2.356.000 F
8.	Embouche ovine	-	GIE Dandémayo 20 membres	-	-
9.	Embouche bovine et culture de manioc	- Embouche de 80 têtes en bande de 20 et culture de 4 ha de manioc	Groupeement Sek-Fara	2.893.000	- Clôture (1.521.000 F), puits et pompe (400.000 F) Abreuvoir (40.000) magasin (437.000 F), Charrette à boeufs (260.000),

					matériel technique (75.000), mangeoires (160.000) - Apport 310.000 F
10	Elevage	- Elevage type non précisé	GIE Tessito 38 membres dont 31 femmes	-	
11.	Projet avicole	- Elevage de volaille races améliorées et coqs raceurs	GIE Femmes Tessito à Togoro 15 membres	4.040.000	- Clôture (1.221.000) puits avec pompe manuelle (450.000), magasin (250.000), petit matériel (619.000), fonctionnement (1.500.000)
12.	Projet avicole	- Elevage de volaille races améliorées et coqs raceurs	Groupeement des filles « Beusso » 12 membres	4.040.000	- Clôture (1.221.000) puits avec pompe manuelle (450.000), magasin (250.000), petit matériel (619.000), fonctionnement (1.500.000)
13	Projet avicole	- Elevage de volaille de chair	Mme Ciré Kaba Togoro	2.698.167	- Poulailles (442.500), bœuf vente (200.000), congélateur (200.000). Equipement (35.000), Fonctionnement (1.855.667)
14.	Projet avicole	- Elevage volaille locale	GIE Femmes Dinguessou II 100 membres		
15.	Projet agro-sylvo- pastorale de silling	- Ferme de 12 ha - Culture pluviale de maïs, coton, arachide, riz, manioc - Culture fruitière - Reboisement - Projet a réalisé 400 pieds de manguiers et oranges et construit 4 cases, 1 séchoir à maïs, un abri pour chèvre	GIE Silling BAMANGAR 18 membres -	5.711.4000	- Clôture 1480 m (440.000 F), 2 puits (1.050.000 F), 4 bassins (450.000 F), Cases (450.000), abris et locaux d'exploitation (585.000 F), matériel agricole et boeuf de labour (1.550.000 F), petit outillage (88.000), Fonds de roulement (1.544.400 F)
16.	Projet agro-forestier ITATO-FERME	- Trois volets: 1) Culture maraîchère sur 18 ha	GIE - ITATO- FERME jeunes Dandémayo et Togoro	59.349.144	- 1 motoculteur (3.700.000), 2 pompes (6.000.000), 1 pompe reprise (2.000.000), Réseau irrigation (4.800.000), magasin 800 m²

				(1.000.000), magasin 26 m² (300.000), cienne (1.500.000) PVC (2.000.000), fil barbelé (350.000), réhabilitation réseau existant (1.000.000) petit matériel (800.000), une R4 fourgonnette (4.500.000), coût exploitation (12.020.144), semence (5.274.000) Sous Total = 45.844.144 F
				- Semence (245.000 F) engrais (1.920.000 F), produits phyto (900.000 F) transport récolte (2.500.000) Sous Total = 5.565.000 F
				- Etable 30 m² (1.200.000), magasin 16 m² (640.000), équipement abreuvoir système (2.000.000), petit matériel (80.000), clôture 200 m (600.000), exploitation (5.220.000) Sous Total = 7.940.000 F
17.	Projet Agro-sylvo- pastoral		BADEMA 5 membres	865.000
18.	Programme de réinsertion des handicapés moteurs		Sous section Association Nationale des Handicapés moteurs 56 membres dont 14 femmes	- Disponible en caisse 55.000 F - Appui CPRS et ONG Handicap International

19.	Projet maraîchage	- Exploitation privée individuelle de 5 ha de maraîchage (4 ha maraîchage, 0,5 ha arbres fruitiers...)	Deux GIE de jeunes garçons et filles (AVPK et un autre GIE) Assisté par une coopérante française qui gère le GIE de moyens	52.580.000	- Terre affectée par la commune sous forme de bail - étude projet réalisée - phase préparatoire (821.000), clôture (4.000.000), matériel irrigation (14.119.000), bâtiment (3.300.000), un camion, un tracteur, une remorque, un offset (27.350.000), matériel maraîchage (1.350.000), matériel arboriculture (219.300), matériel gestion (1.416.000)
20.	Petit périmètre irrigué	- Culture irriguée de riz, maïs, pomme de terre et d'oignon à Dialaya ancien périmètre SODEFITEX	Projet individuel Dialangang Sissakho (GIE)	8.548.680	- Apport 150.000 F - Sollicite subvention 3.548.680
21.	Projet maraîcher	- Culture maraîchère	GIE Tessito GPF dont 7 hommes Mosquée	35.000.000	
22.	Projet intégré	- Agriculture, petit commerce, teinturerie	Groupeement féminin Xaddin Xabaroki, 32 femmes à Mosquée	-	- Disponibilité en caisse 20.000 F - Affilié à la Fédération des groupements féminins
23.	Verger	- Arboriculture fruitière sur 4 ha, clôture et motopompe	Lamine Diallo Promoteur Privé Dingoussou	-	- Prêt pour clôture et motopompe
24.	Culture irriguée de Banane	- Verger situé à 2,5 km de Kédougou à Kénitéo - Clôture et arbres fruitiers existent - Plantation de bananiers - Fonçage de puits équipé d'une motopompe (nappe entre 10 et 20m)	Groupeement familial de 16 personnes à Mosquée	15.150.000	- Fonçage 3 puits (1.050.000), 2 motopompes (2.400.000), bassins (1.150.000), unités de culture attelées (1.182.000) petit matériel agricole (777.000), clôture (432.000) magasin (950.000), case gardien (700.000), apport fonctionnement (3.500.000), apport 2.987.600 (abris - clôture)

25.	Exploitation agricole familiale	- Site à N'gahé (c.r. Bandafassi) - Cultures vivrières sous pluie - Maraîchage - Surface 4 ha - Existence 150 manguiers - Investissement sollicité: • motopompe et matériel d'irrigation • magasin de stockage • matériel agricole	Groupement familial Famara Diallo Wakilaké 18 personnes	11.184.000	- Magasin (950.000), motopompe (1.500.000), bassin (950.000), matériel agricole (1.801.000), petit matériel agricole (753.000) fonctionnement (2.790.000) - Contribution 2.450.000 (construction magasin et main d'oeuvre)
26.	Verger collectif	- Aménagement 2,5 ha pour culture de maïs associée à l'arboriculture les trois premières années - Existence 60 manguiers, 50 dakassas, 17 goyaviers, citronniers	Groupement Fiyou Fara	2.484.365	- Semence (65.000), puits (70.000) pompe (700.000), bassin (40.000), unité de culture attelée (258.145), petit matériel (2.500), clôture (743.800), bâtiments (544.300) - Participation (119.500) en main d'oeuvre et clôture
27.	Projet Maraîcher	- Projet situé à Dialaya (5 km) de 25 ha sollicite des équipements agricoles et des moyens d'irrigation	Promoteur privé à Dalafa à M. Dialanding Dépôt R.C en cours	5.899.500	- Clôture (200.000), bâtiment d'exploitation (146.000), motopompe (1.550.000), batteuse à riz (240.000), égreneuse (1.260.000), petit matériel (160.500), fonds de roulement (2.343.480)
28.	Projet Arboriculture fruitière	- Situé à Kéniéto sur un terrain de 5 ha - Fonçage puits, motopompe, matériel agricole, clôture	GIE Moussa Oulin Sidibé Dingouessou	15.892.000	- 48 m clôture (864.000), 8 puits (2.800.000), 30 bassins (1.500.000), 2 motopompes (2.400.000) matériel irrigation (2.000.000) magasin (1.200.000), case gardien (165.000) matériel agricole (1.713.000), fonctionnement (3.250.000). - Participation (3.600.000)

29.	Projet de développement intégré d'arboriculture	- Aménagement 1 ha de vergers à Kénito pour culture fruitière associée à l'arachide des 3 premières années - Mise en valeur faite (28 manguiers, 18 goyaviers)	GIE Ben Khady 12 membres	2.352.645	- Motopompe (1.000.000), puits et bassin (200.000), unité de culture attelée (258.145), petit matériel (29.500), clôture (405.000), magasin (266.000), fonctionnement (194.000)
30.	Projet intégré de fermes agricoles (PIFA)	- Ferme de 6 ha ITATO à 15 km de la ville - Culture maraîchère et arboriculture fruitière, culture sous pluie de céréales - Embouche bovine et élevage de moutons - Existe une plantation de 5 ha de manguiers	AVPK 100 membres dont 38 femmes (jeunes)	19.602.630	- Motopompe (3.700.000), 600 m de PVC Ø 110 (1.650.000), 400 m PVC Ø 75 (822.000), 8 bassins (480.000, irrigation (382.000), unité culture attelée (560.000), polyculture attelée (500.000), petit outillage (504.000), fonctionnement - encadrement (7.490.250)
31.	Prestation de services agricole	- Achat de pièces de rechange pour tracteur en panne afin de continuer à réaliser des prestations de service (labour)	Projet privé M. Moussa Sissokho	-	-
32.	Maraîchage	- 1 ha de terrains clôture, pompe et matériel agricole	Groupement familial Jean Salif Diallo 24 membres	7.424.000	- Motopompe (3.200.000), 4 bassins (200.000), Canalisation (1.200.000), clôture (615.000), petit matériel (659.000), magasin (750.000), fonctionnement (800.000)
33.	Projet agricole	- Exploitation 10 ha (6 ha maïs, 1 ha verger, 2 ha reboisement d'arccassou, 1 ha riz - Clôture - Equipement agricole (unité de culture attelée)	Promoteur privé Elh. Mamadou Sissokho	3.658.000	- Clôture - unité complète de culture attelée avec charette (2.500.000) - fonctionnement (1.158.158)

34.	Projet agricole	- Culture sous pluie	Groupement DIMAN à Mosquée	4.216.000	-
35.	Projet agricole	- Agriculture, petit commerce, maraîchage	GIE de femmes 10 membres	-	
36.	Agriculture et commerce de bovins	- Agriculture sous pluie et maraîchage - Revente de bovins	GIE de femmes à Dandémayo 20 membres	-	-
37.	Cultures sous pluie	- Culture arachide mil, manioc	Association Mixte S/quartier Lycée Dinguessou 15 membres dont 9 femmes	-	-
38.	Projet intégré des jeunes de Dinguessou	- Agriculture - Environnement urbain et gestion des ordures - Transport public - Cabine téléphonique	ASC Dinguessou 150 membres dont 80 filles	-	-
39.	Equipement agricole	- Exploitation 7 ha maïs, riz et arachide - Equipement en unité de culture attelée	Groupement Dioubo - Togoro	2.147.180	- 7 charrues (930.320), 9 paires boeufs de trait (675.000), 7 charrettes à boeufs (541.860)
40.	Equipement agricole	- Unité de culture attelée	Promoteur individuel Dinguessou	2.000.000	-
41.	Equipement agricole	- 7 unités de culture attelée	Groupement féminin AFIA Togoro 7 femmes	1.457.015	-
42.	Equipement agricole	- 5 unités de culture attelée complètes	Groupement Mixte 8 membres	14.536.051	- Prêt sur 3 ans

		Mosquée		
43.	Equipement agricole	- 16 unités de culture attelée avec 2 charrettes	Groupement féminin Fatoulbé Kongol - Togoro	4.962.920 - dont 800.000 F fonctionnement - apport 175.000 F
44.	Equipement agricole	- Exploitation de 33 ha de maïs, riz, arachide - Unités, charrettes à âne, hoes sine	Groupement Kouilankina 21 membres	6.259.678 - Apport 175.000
45.	Equipement agricole	- Equipement en 4 unités de culture attelée et 1 charrette à âne	Groupement Sabougnima 4 personnes	2.131.764 - Apport 175.000
46.	Equipement agricole	- 4 Unités de culture attelée 1 semoir et 1 charrette à boeuf	Groupement producteur Dandémayo 16 membres	2.579.798 - Apport 175.000
47.	Equipement agricole	- Exploitation de 90 ha en céréale - Equipement 16 unités de culture attelée, 1 charrette à boeuf et 4 charrettes à âne	Groupement producteur 17 membres à Dalaba	7.198.670
48.	Equipement agricole	- 4 unités de culture attelée, 3 charrettes à boeuf, 2 semoirs, 2 hoes Sine	Groupement producteur Dandémayo 27 membres	1.701.586
49.	Equipement agricole	- 4 Charrues, 4 semoirs, 4 hoes Sine	Groupement Mody Dia Kariaw Diallo 4 personnes	828.000
50.	Equipement agricole	- 20 unités de culture attelée avec houe, semoir, 2 charrettes à boeuf et 1 charrette à âne	Groupement Sekhofara 20 membres	9.026.490
51.	Equipement agricole	- Exploitation 6 ha de maïs, coton et arachide	Groupement de producteurs Dalaba	1.701.486

			4 personnes		
52.	Equipement agricole	- 7 unités de culture attelée, 5 charrettes et 2 semoirs	Groupement Producteur Gomba	-	
53.	Equipement agricole	- Culture manioc, riz, maïs sur 15 ha - 3 unités de culture attelée	Groupement familial Thierno Sidibé 8 membres	-	
54.	Equipement agricole	- 7 unités de culture attelée complètes	Groupement cultivateur Dinguessou 16 membres	-	
55.	Production agricole	- Prêt de consolidation des activités du GIE (équipement de vente)	AGADEK - GIE affilié à CARITAS 7 membres dont 2 femmes	700.000	
56.	Fabrication et vente de briques et claustras	- Fabrication briques et claustras en ciment et terre stabilisée - Equipement en caisses gabarits et presses à briques	GIE jeunes Entente - Solidarité 15 membres à Dalaba	5.488.250	- Disponible caisse (200.000) - Reçu formation en gestion d'une ONG - Affilié à la chambre des métiers - Pré-étude faite - Apport 1.730.000 F
57.	Transport et commerce	-	GIE EBTP à Dinguessou	-	- Dispose d'un camion benne, de petits matériels, de moules à briques et tubes d'échafaudage et 1.100.000 F en caisse
58.	Moulin à mil de quartier	- Exploitation moulin à mil et maïs	Association des jeunes de Dalaba 3 membres	3.350.000	- Pas de moulins dans le quartier - Allègement travail de la femme

50	Moulin à mil	-	Frères unis marc de Danna	-
----	--------------	---	------------------------------	---

n°	Fabrication de meubles, travaux de bâtiments et exploitation d'une quincaillerie	- Travaux de soudure et briqueteuse - Crédit pour achat matière première et location locaux	GIE - EBLP 20 membres affiliés à la chambre des métiers	13.000.000	- Projet scie électrique collective prévue par la chambre des métiers - Caisse 725.000 F
61.	Teinture	- Teinture de pagnes	Association des filles de Dinguessou 20 membres	-	-
62.	Transport de mangués	- Achat d'un camion	Promoteur privé Dandémayo	-	-
63.	Exploitation d'un restaurant gargote	- Prestation de service pour le lycée - Construction et équipement du restaurant	Groupement mixte 3 femmes et 2 hommes		-
64.	Projet IEC dans le département	- IEC en tant que direction des femmes pour une durée de 5 ans - Achat véhicule et machine à taper	Association de 32 animatrices affiliées à la FAFS à Dalaba	2.130.000	
65.	Projet intégré teinture et vente de gaz	- Renforcement des activités de teinturerie - Vente en gros et détail de gaz	GIE de 45 femmes Dioubo bok liguèye à Dinguessou		- Projet en cours de préparation
66.	Commerce de détail	- Prêt pour commerces divers	GIE femmes Dinguessou II (100 membres)	-	-
67.	Projet de teinture, petit commerce et reboisement	-	GIE Gorgorlou liguèye	-	- Affilié à la chambre des métiers
68.	Projet d'exploitation d'une mercerie, de couture et de commerce	-	GIE des tailleurs 14 membres dont 3 femmes	-	- Affilié à la chambre des métiers

69.	Equipement en machines, outils	- 1 chalumeau, 4 postes à souder, 4 mouleuses portatives, 4 perceuses, 2 paires de bouteilles à gaz	GIE Espoirs 18 membres	-	- Affilié à la chambre des métiers
70.	Projet d'exploitation de moulins et de petit commerce	- Moulin à mil - Moulin à pâte d'arachide - Prêt pour petit commerce	GIE femmes Lamara Diallo 23 membres Dinguessou	-	-
71.	Exploitation moulin à mil, cabine téléphonique et petits commerces	- Prêt pour achat moulin, installation cabine et petit commerce	GIE femmes Taap Gollaré 11 membres	-	-

ANNEXE 4 (SUITE) LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS RECUS DE LA COMMUNE ET DES GROUPEMENTS DE POPULATIONS

N°	Titre du projet	Secteur d'activités	L'Organisation			Apport du groupement ou de l'individu	Montant sollicité		Date de démarrage prévue
			Type	Date de création	Nbre Membres	Nom du Responsable	Subvention	Prêt	
72	Aménagement de verger	Agriculture	GIE	-	18	El H. Ansoumane Diaby	-	3.359.087	-
73	Embouche bovine « Bengoïya »	Elevage	-	-	7	Mamady Kaba	2.100.000	9.003.000	-
74	Transport	Agriculture	-	12-06-98	3	Ismaila Diallo	2.600.000	4.860.000	-
75	Equipement Agricole	Agriculture	GIE	06-97	8	Yéro Dansokho	850.000	1.316.000	-
76	Equipement Agricole	Commerce	GIE	-	16	Moro Cissokha	1.950.000	3.887.000	-
77	Commerce	Elevage	GPF	?	?	Hassatou Diallo	?	4.000.000	-
78	Poulailler		-	-	1	Fassega Dansokho	225.000	3.397.000	-
79	?	?	GIE	1998	45	Bouba Kanté	?	-	-
80	Commerce	?	GPF	-	25	Aïssatou Diallo	?	5.000.000	-
81	?	?	GPF	?	15	Aïssata Soda Ndiaye	?	?	-
82	?		GIE	1984	40	Adja Rokhaya Diop	?	?	-
83	?	?	GPF	1968	24	Sira Diallo	1.800.000	1.657.000	-
84	?	?	GPF	1996	15	Hassatou Diallo	?	?	-
85	Embouche bovine	Elevage	GIE	?	15	Madioula Diallo	2.400.000	4.030.000	-
86	Embouche bovine et cultures céréales	Elevage et agriculture	GIE	?	42	Moussa Mbaba Cissokho	3.100.000	9.852.000	-
87	Commerce (quincallerie)	Commerce	GIE	1998	8	Manadou Kaloga	815.000	1.564.000	
88	Aménagement de verger	Agriculture	GIE	?	15	Manadou Biagui	360.000	3.359.087	-
89	Equipement agricole	-	GP	?	6	Sorokhata Cissokho	?	1.585.000	-
90	Moulin à mil	Transformation	GP	-	9	Yousouf Dansokho	160.000	1.625.000	

ANALYSE DES PROJETS AGRICOLES REÇUS DE LA COMMUNE ET DES GROUPES RURAUX
POPULATIONS

N°	Titre du projet	Secteur d'activités	L'Organisation				Apport du groupement ou de l'individu	Montant sollicité		Date de démarrage prévue
			Type	Date de création	Nbre Membres	Nom du Responsable		Subvention	Prêt	
91	Equipement Agricole		GPF		10	Kadiatou Diallo	175.000	?	1.585.580	-
92	Agricole avec volet maraîchage	Agriculture	GIE		5	Bengaly Sylla	125.000		3.517.125	-
93	Agriculture	Agriculture	?	10-06-98	6	Maratou Touré	3.460.000	?	3.160.000	-
94	?	Agriculture	?	10-06-98	12	Mamadou Tawouda	500.000		2.100.000	-
95	Equipement Agricole	Agriculture	GIE	?	10	Souleye Ba	1.000.000	-	2.100.000	-
96	Embouche bovine	Elevage	?	?	11	Mamadou S Toure	201.200	-	5.807.800	-
97	?	?	?	?	4	Soriké Camara			500.000	-
98	Equipement Agricole	Agriculture	Gp	?	?	El H Mamadou Ciré Diawara	175.000	?	2.995.00	-
99	Equipement Agricole	Agriculture	?	?	7	Waly El Hadj Cissokho	?	?	?	-
100	Agriculture et élevage	Agriculture et Elevage	GIE	?	15	Jacques Thiara Bonang	7.312.500	2.784.400	1.296.000	01-04-98
101	Equipement agricole	Agriculture	?	?	6	Nama Dembélé	?	-	1.000.000	-
102	Equipement agricole	Agriculture	GIE	-	10	Famara Ba	2.700.000	4.456.000	2.400.000	-
103	Restauration	Commerce	E ^{se} Fam.	06-98	5	Ibrahima Diallo	700.000	-	7.300.000	-
104	Installation moulin à mil	Transformation	?	?	3	Djiby I. Souaré	160.000	-	3.350.000	
105	Equipement agricole	Agriculture	GIE	1983	30	Mohamady Cissokho	1.900.000	3.484.000	1.875.000	
106	Agriculture	Agriculture	-	-	9	Balla Sidibé	100.000	-	822.288	
107	Commerce	Commerce	?	?	1	Gamal A. N. Fall	-	2.880.000	1.620.000	
108	Equipement agricole	Agriculture	?	?	8	Younoussa Diallo	610.000		1.267.000	

109	?			?		GPF				« Dioubou » de Dandé Mayo	?	?	20.000.000
-----	---	--	--	---	--	-----	--	--	--	------------------------------	---	---	------------

Annexe 4 (suite) : Liste des principaux projets reçus de la commune et des groupements de populations

N°	Titre du projet	Secteur d'activités	L'Organisation				Apport du groupement ou de l'individu	Montant sollicité		Date de démarrage prévue
			Type	Date de création	Nbre Membres	Nom du Responsable		Subvention	Prêt	
110	Relance de l'agriculture pour l'autosuffisance alimentaire	Agriculture		?	5	Kallé Mactar Diallo	100.000	-	513.000	-
111	?	?	GIE	12-12-89	8	Bana Sankharé	2.650.000	3.125.000	2.650.000	
112	Commerce	Commerce	Union	31-10-91	100	Dame Marr Unacois	250.000		300.000.000	?
113	Embouche bovine	Elevage	?	?	7	Amadou Goufa	3.100.000		8.318.000	
114	?	?	?	?	43	Samba Kondé	?	- ?	?	-
115	Projet poulailler	Elevage	GMP	-	9	Mamadou Lamine Koraich	?		8.227.000	
116	Boutique	Commerce	GIE	03-06-95	11	Fatim Seck	1.000.000	-	5.000.000	31-07-98
117	Equipement agricole mécanisée	Agriculture	GIE	12-98	7	El Hadj Lamine Touré	300.000	5.632.000	3.168.000	?
118	Embouche bovine	Elevage	GIE	1996	20	Moussa Gaye	7.000.000	-	30.000.000	-
119	Commerce-Culture-Elevage	Multifonction	?	10-06-98	10	Ramatou Barry	200.000	-	1.000.000	-
120	Arboriculture	Agriculture	?	-	8	Amath Cissokho	2.400.000	-	7.087.000	-
121	?	?	?	?	6	Fily Sidibé	?	-	500.000	-
122	Arboriculture petit commerce	Multifonction	GIE	01-01-98	7	Seyni Keita	107.000	10.000.000	6.000.000	-
123	Equipement agricole	Agriculture	GIE	27-12-97	30	Bangaly Touré	3.600.000	8.932.000	3.200.000	-
124	Equipement agricole	Agriculture	GP	06-98	10	Mamadou Ciré Diawara	479.000	-	4.581.000	
125	Arboriculture fruitière embouche bovine	Agriculture élevage	GP	-	12	Ibrahima Sory Diaby	1.500.000	-	8.373.428	
126	Commercialisation des produits alimentaires	Commerce	-	-	1	Fassega Dansokho	405.000		5.000.000	

Annexe 4 (suite) : Liste des principaux projets reçus de la commune et des groupements de populations

N°	Titre du projet	Secteur d'activités	L'Organisation				Apport du groupement ou de l'individu	Montant sollicité		Date de démarrage prévue
			Type	Date de création	Nbre Membres	Nom du Responsable		Subvention	Prêt	
127	Transport	Service	-	-	3	Toumany Ba	160.000	-	3.350.000	
128	Projet réceptif tourisme intégré	Services	?	1997	17	Cheikh Tidiane Ndiaye	?	-	8.500.000	
129	Equipement agricole	Agriculture	GPF	?	10	Idiatou Barry	175.000		2.805.671	
130	Equipement agricole	Agriculture	GIE	1998	15	Lamine Fofana	2.650.000	-	6.694.000	
131	Equipement agricole	Agriculture	GIE	1998	24	Oumar Chérif Aïdara	3.500.000	9.760.000	3.350.000	
132	Agriculture reboisement	Agriculture	?	?	8	Boubacar Sagna	?	- ?	3.200.000	
133	Exploitation agro-sylvo intégré	Agriculture élevage	GIE	?	?	Dado Traoré	?	?	1.458.250	
134	Relance de l'agriculture dans le Kédougou	Agriculture	GIE	?	7	Mady Danfakha	?	?	40.000.000	
135	Agriculture Elevage Commerce	Multifonction	?	?	5	Hassane Camara	1.250.000		7.805.000	
136	Exploitation agro-sylvo intégré de petit commerce	Multifonction	GIE	1983	125	Dado Traoré	?	?	?	
137	Avicole	Elevage	GIE	1998	12	Moussa Diarra	2.750.000	2.379.000	2.600.000	
138	Agriculture	Agriculture	GIE	25-06-98	10	Malamine Traoré	1.000.000	2.085.000	889.200	-
139	Agriculture Commerce Elevage	Multifonction	?	10-06-98	7	Mamadou Danfakha	315.000	2.100.000	2.100.000	-
140	Equipement agricole	Agriculture	GIE	1998	12	Guy Damba	1.200.000	2.562.000	1.200.000	-
141	Equipement agricole	Agriculture	GIE	?	8	Madjiou Diallo	1.800.000	3.446.000	1.750.000	
142	Culture fruitière	Agriculture	GIE	?	10	Babily Cissokho	1.200.000	-	6.180.000	-
143	Construction et équipement d'un restaurant	Services	GIE	?	?	Lamine Diouamé	100.000	-	2.294.750	

ANNEXE 4 (SUITE) LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS REÇUS DE LA COMMUNE ET DES GROUPEMENTS DE POPULATIONS

N°	Titre du projet	Secteur d'activités	L'Organisation				Apport du groupement ou de l'individu	Montant sollicité		Date de démarrage prévue
			Type	Date de création	Nbre Membres	Nom du Responsable		Subvention	Prêt	
144	Equipement agricole	Agriculture	GP	?	8	Moussa Danfakha	175.000	-	1.748.128	
145	Moulin à mil	Transformation	?	20-06-98	5	Mamadou Dabo	1.100.000	3.840.000	65.160.000	?
146	Cabine téléphonique privé	Services	GIE	?	2	Mamadou Dabo	?	?	?	?
147	Création d'un magasin de détail	Commerce	?	?	1	Modou Diop	127.500	-	2.254.550	?
148	Menuiserie	Transformation	GIE	08-02-98	15	Amsatou Fall	675.830	10.000.000	5.000.000	?
149	Aviculture		GMP	?	12	Pathé Ndiaye	2.200.000	-	4.040.000	-
150	Embouche bovine	Elevage	GME	?	5	Bakar Dramé	3.100.000	-	8.343.000	-
151	Culture de manioc associé à la patate	Agriculture	GP	?	10	Mohamady Toure	3.206.000	1.236.236	695.223	-
152	Equipement agricole	Agriculture	GIE	?	5	Mamadou Lamine Dramé	175.000	-	723.023	-
153	Equipement agricole	Agriculture	GIE	?	?	Ibrahima Sory Diaby	2.700.000		6.856.000	-
154	Equipement agricole	Agriculture	GIE	?	12	Mamadou Danfakha	2.700.000	-	6.856.000	-
155	Equipement agricole	Agriculture	GIE	?	?	Mohamady Cissokho	2.700.000	-	6.856.000	
156	Aviculture	Elevage	GPF	?	44	Doura Diallo	2.200.000		4.040.000	
157	Exploitation d'or à Tincoto	Artisanat	GIE	?	40	Hamidou Diallo	175.000	-	7.070.000	
158	Equipement agricole	Agriculture	GIE	1998	8	Alphousseynou Souaré	850.000	2.368.000	650.000	
159	Equipement agricole	Agriculture	GIE	?	15	Abdoulaye Diallo	1.350.000	-	9.077.000	

160	Equipement agricole	Agriculture	GIE	1998	8	Thierno Salif Sidi	1.610.000	3.125.000	2.200.000	
-----	---------------------	-------------	-----	------	---	-----------------------	-----------	-----------	-----------	--

ANNEXE 4 (SUITE) : LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS REÇUS DE LA COMMUNE ET DES GROUPEMENTS DE POPULATIONS

N°	Titre du projet	Secteur d'activités	L'Organisation				Apport du groupement ou de l'individu	Montant sollicité		Date de démarrage prévue
			Type	Date de création	Nbre membres	Nom du Responsable		Subvention	Prêt	
161	Embouche bovine	Elevage	GIE	1993	5	Mouminatou Diallo	2.400.000	2.221.000	1.842.000	
162	Equipement Agricole	Agriculture	GIE	-	12	Lansana Danfakha	175.000		1.673.091	
163	Librairie Papeterie	Services	GIE	?	6	Ibrahima Diallo	100.000	1.500.000	2.000.000	-
164	Production d'ovins	Elevage	GIE	?	6	Ibrahima Diallo Mouna	215.000	406.400	2.778.600	-
165	Création de boutique et d'atelier	Services	GIE	?	3	Ousmane Barry	650.000	4.150.000	4.115.000	-
166	Maraîchage	Agriculture	?	?	10	Sory Sylla	?	?	600.000	
167	Embouche bovine	Elevage	?	?	4	Abou Wague	1.000.000		8.318.000	
168	Approvisionnement en céréales	Commerce	GIE	7-6-98	15	Mamadou Saliou Diallo	1.500.000	-	15.894.000	
169	Equipement agricole et embouche ovine	Agriculture et élevage	GIE	?	12	Alpha Diallo	3.250.000		7.482.000	
170	Menuiserie	Artisanat	GIE	12-96	5	Yera Sidibé	?	?	?	
171	Equipement agricole	Agriculture	GIE	?	?	El H. Omar Diana	1.950.000		5.179.000	
172	Equipement agricole	Agriculture	GIE	19-10-95	15	Ansoumana Diaby	1.870.000	7.218.000	2.900.000	
173	Equipement agricole ovine	Agriculture Elevage	GIE	?	21	Koly Cissokho	2.800.000	-	6.594.500	
174	Poulailler collectif	Elevage	GIE	13-03-98	38	Maimouna Dansokho	?	?	?	
175	FAPS (sur projet agricole)	Agriculture	FAPS	-	3 assoc. Femmines	Phily Cissokho	5.955.910		10.943.152	

176	Equipement agricole	Agriculture	GIE	?	6	Oumar M. Diallo	1.300.000	-	4.128.500
177	Equipement agricole	Agriculture	GP	?	8	Diouma Camara	175.000	-	3.720.525

ANNEXE 4 (SUITE) : LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS REÇUS DE LA COMMUNE ET DES GROUPEMENTS DE POPULATIONS

N°	Titre du projet	Secteur d'activités	L'Organisation			Nom du Responsable	Apport du groupement ou de l'individu	Montant sollicité		Date de démarrage prévue
			Type	Date de création	Nbre membres			Subvention	Prêt	
178	Projet ORDY	Services	GI	?	4	Papa Doura Camara	?	?	?	-
179	Commerce	Commerce	?	?	1	Amadou Camara	-	-	500.000	
180	Création d'un magasin de détail	Commerce	?	?	1	Mamadou Dian Diallo	?	?	2.254.000	
181	Aviculture	Elevage	GIE	28-08-97	44	Doura Diallo	35.000		5.000.000	